

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2006 B 02527

Numéro SIREN : 489 800 805

Nom ou dénomination : (groupe) ASTEK

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2018 sous le numéro de dépôt 25825

A d n P a r i s

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris

109, rue de Courcelles - 75017 PARIS

4, rue du Bulloz - PAE Les Glaisins - 74940 ANNECY LE VIEUX

g r o u p e (a s t e k)

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 492.000 €uros

Siège social : Les Patios - Bâtiment D - 77 – 81 ter, rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE

489 800 805 RCS NANTERRE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

(exercice clos le 31 décembre 2017)

g r o u p e (a s t e k)

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 492.000 €uros

Siège social : Les Patios - Bâtiment D - 77 – 81 ter, rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE

489 800 805 RCS NANTERRE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

A l'assemblée générale de la société groupe (astek).

Opinion.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société groupe (astek) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations.

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2017 représente 35.002.709 €, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, et leur valeur a été appréciée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés, ainsi que le décrit la note de l'annexe figurant en page 6.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent les valeurs en résultant, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis sous le contrôle de la direction.

L'annexe aux comptes annuels décrit en page 7 les méthodes de dépréciation des créances clients, et le calcul des provisions pour risques. Nous nous sommes assurés du bien-fondé des méthodes retenues et de la correcte comptabilisation des provisions correspondantes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du directoire sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 mai 2018.

Pour Adn Paris,

Société de Commissaires aux Comptes :



Philippe SIXDENIER,

Mandataire social.

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amort. Prov.</i>	<i>31/12/2017</i>	<i>31/12/2016</i>
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	77 237	77 237		20 059
Fonds commercial	34 798 621		34 798 621	34 798 621
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	213 515	81 056	132 459	101 200
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	44 266 292	9 263 582	35 002 709	29 398 709
Créances rattachées à des participations	4 215	4 215		
Autres titres immobilisés	12 271		12 271	12 271
Prêts				
Autres immobilisations financières	467 016		467 016	449 028
ACTIF IMMOBILISE	79 839 167	9 426 090	70 413 077	64 779 888
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				4 768
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	18 237 612	54 966	18 182 646	21 091 311
Autres créances	27 166 586	3 363 790	23 802 796	32 143 257
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	369 000		369 000	
(dont actions propres : 369 000)				
Disponibilités	2 759 751		2 759 751	4 685 721
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	381 743		381 743	469 115
ACTIF CIRCULANT	48 914 693	3 418 756	45 495 937	58 394 173
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	128 753 859	12 844 846	115 909 013	123 174 061

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Capital social ou individuel (dont versé : 492 000)	492 000	492 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0	0
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	97 839	97 839
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	32 152 796	26 623 076
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 849 019	5 529 720
Subventions d'investissement		456 750
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	37 591 654	33 199 385
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	8 380 124	18 949 559
Provisions pour charges		
PROVISIONS	8 380 124	18 949 559
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		21 222
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	3 932 798	373 730
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 025 924	
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 901 471	6 079 846
Dettes fiscales et sociales	22 032 778	16 141 857
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	39 044 265	48 408 462
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	69 937 235	71 025 116
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	115 909 013	123 174 061

Résultat de l'exercice en centimes

4 849 018,90

Total du bilan en centimes

115 909 013,21

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2017</i>	<i>31/12/2016</i>
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services	63 366 111		63 366 111	36 960 730
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	63 366 111		63 366 111	36 960 730
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges Autres produits			110 435 2 131 884 24 177	916 340 17 638
PRODUITS D'EXPLOITATION			65 632 607	37 894 708
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane) Variation de stock (matières premières et approvisionnements) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales			13 142 521 2 261 358 30 769 986 12 847 008	7 587 904 1 328 061 16 573 001 7 520 093
DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Autres charges			64 563 536 940 230 375 762 874	23 639 135 400 365 192 655 161
CHARGES D'EXPLOITATION			60 615 625	34 188 451
RESULTAT D'EXPLOITATION			5 016 982	3 706 257
OPERATIONS EN COMMUN Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			257 424 772 301 52 148 9 924	209 563 744 818 497 482
PRODUITS FINANCIERS			1 091 798	1 451 863
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			146 943 529 785 287	711 785
CHARGES FINANCIERES			677 015	711 785
RESULTAT FINANCIER			414 783	740 078
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			5 431 764	4 446 335

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2017</i>	<i>31/12/2016</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	119 830	411 952
Produits exceptionnels sur opérations en capital	373 766	3 567 223
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	10 423 022	120 707
PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 916 618	4 099 882
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 967 105	1 013 672
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	54 845	135 080
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	678 649	1 650 251
CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 700 599	2 799 003
RESULTAT EXCEPTIONNEL	216 019	1 300 880
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	47 588	793 350
Impôts sur les bénéfices	751 177	(575 855)
TOTAL DES PRODUITS	77 641 023	43 446 454
TOTAL DES CHARGES	72 792 004	37 916 734
BENEFICE OU PERTE	4 849 019	5 529 720

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

ANNEXES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 présente un total de 115.909.019 €

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat bénéficiaire de 4.849.019 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

(Groupe Astek) est au 31 décembre 2017 la holding de tête d'un groupe de 8 sociétés de services implantées en France et à l'international.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France, en conformité avec les dispositions du règlement n° 99-03 du Comité de Réglementation Comptable et du plan comptable général.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Titres de participation

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice, la valeur comptable est comparée à la valeur économique. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant lorsque cette dernière est inférieure.

La valeur économique est évaluée sur la base des critères suivants :

- Montant des fonds propres
- Chiffre d'affaires annuel
- Résultat d'exploitation
- Accroissement et fidélisation de la clientèle
- Perspective de rentabilité

Au 31 décembre 2017, le groupe a retenu une approche en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) proche de la méthode utilisée dans la norme IAS 36 afin de suivre la valeur des titres. En fonction des business-unit, cette approche repose sur les éléments suivants :

- un plan d'affaire sur 5 ans établi par le groupe
- un taux d'actualisation médian à 10 %
- un taux de croissance à l'infini de 1.5 %

Chaque entité légale forme un business-unit.

Cette approche a été complétée par l'approche des multiples, l'approche de ratio du chiffre d'affaires et l'approche de la comparaison entre la quote-part de situation nette à la clôture de l'exercice de la filiale et la valeur des titres.

Immobilisations incorporelles

Ce poste inclut des logiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition, ils sont amortis en linéaire sur une durée comprise entre 1 et 3 ans.

En ce qui concerne les fonds de commerce, ceux-ci ont été évalués au moment de l'acquisition en fonction du chiffre d'affaires, du résultat dégagé et des flux de trésoreries prévisionnelles.

A la clôture de chaque exercice, la valeur nette comptable est comparée à la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des fonds de commerce est évaluée selon la méthode des cash-flows futurs actualisés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

La société retient comme amortissement économique le mode linéaire (L) ou dégressif (D) suivant les règles usuelles en la matière et ce, sur les durées suivantes :

- . Agencements et installations 5 ans L
- . Matériel de bureau informatique 4 ans L
- . Mobilier de bureau 5 ans L
- . Matériel de transport 3 ans L

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances clients

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances échues font l'objet des dépréciations suivantes :

- Les créances de plus de 12 mois ou en statut contentieux sont provisionnées à 100%
- Les créances échues depuis plus de 6 mois sont provisionnées à 60%
- Les créances échues depuis plus de 3 mois sont provisionnées à 30%

Provisions pour risques

Depuis 2015, les litiges prud'homaux sont provisionnés par la société à hauteur de 75% du chef de la demande sur la base d'une analyse au cas par cas et en fonction des informations disponibles. Dès lors qu'une condamnation en première instance est connue, la provision est ajustée à hauteur de ce montant. Dans le cas de certains litiges exceptionnels, cette provision est revue au cas par cas et peut être portée à 100% du chef de la demande.

Pour les autres litiges, ils sont provisionnés à hauteur des risques par la société sur la base d'une analyse au cas par cas et en fonction des informations disponibles.

Autres informations :

Crédit Impôt Recherche :

Notre société a retenu un projet éligible au titre du crédit d'impôt recherche. Les dépenses allouées s'élèvent à 1.702.945 €

Nous avons également reçus des subventions pour un montant de 162 741,50 €

La créance d'impôt correspondante est de 431 611,24 €

Crédit Impôt Compétitivité Emploi :

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel au crédit du compte 648400.

L'impact de la mise en compte du CICE s'élève à 1.253.408 €

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise dans le cadre de la reconstitution de son besoin en fond de roulement.

Engagement en matière de retraites :

Le calcul a été effectué en tenant compte des droits acquis en vertu de la convention collective de la société, pondérés en fonction d'un taux de rotation du personnel variable en fonction de l'âge du salarié et d'un taux de mortalité. Ces droits sont actualisés au taux de 1,74 % (Taux de rendement des instruments dédiés aux engagements sociaux long terme). Ce montant s'élève 398.405 Euros, la société a décidé de ne pas le comptabiliser.

Identité de la consolidante :

ROBINSON TECHNOLOGIES
34 Avenue des Champs Elysées
75008 PARIS

Un sous-palier de consolidation Groupe Astek est en place dont la société tête de pôle est :
(groupe) Astek
Les Patios - Bâtiment D
77-81 rue Marcel Dassault
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Intégration fiscale :

Un groupe d'intégration fiscale est constitué entre la société **(groupe) Astek** et ses filiales listées ci-dessous. La convention prévoit la neutralité. Chaque société membre de la convention supporte sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément. La convention d'intégration fiscale ne prévoit pas de reversement aux filiales déficitaires des économies d'impôt réalisées du fait de l'utilisation par la société tête de groupe du déficit de ses filiales.

- Astek SA
- Astek Projets et Offres
- Astek Industrie
- Catep
- Astek International

Evènements de l'exercice :

➤ Attribution d'actions gratuites

Aux termes d'un Directoire en date du 14 février 2017, il a été décidé de procéder à l'attribution de 7.380 actions gratuites de la Société, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, au profit de Monsieur Julien GAVALDON, Président du Directoire.

➤ Lettre de soutien financier au profit de la société ASTEK INTERNATIONAL

Le 07 avril 2017, le Conseil de Surveillance a autorisé le Président du Directoire, Monsieur Julien GAVALDON, à signer une lettre de soutien financier au profit de la société ASTEK INTERNATIONAL au titre de l'année 2017. Aux termes de cette lettre de soutien, la société (groupe) astek s'est engagée à apporter à la société ASTEK INTERNATIONAL la trésorerie nécessaire, à hauteur de 500.000 €, afin que celle-ci puisse faire face à ses engagements et poursuive normalement son activité de société holding.

➤ Emprunt HSBC pour l'acquisition d'AXONES

L'emprunt HSBC pour l'acquisition des titres Axones contient des clauses financières à respecter sur la base

des comptes consolidés :

R1 : Fonds propres/total bilan > 20 %

R2 : Dette financière nette/EBITDA < 2.5

R3 : Dette financière nette/Fonds propres < 1.2

Evènements post-clôture :

➤ Fermeture de l'établissement de CANNES

Le 26 mars 2018, il a été procédé à la fermeture de l'établissement secondaire de la société sis 4 allée des Cormorans - 06400 CANNES LA BOCCA.

➤ Dissolution sans liquidation de société la société AXONES

Aux termes d'une décision en date du 1er décembre 2017, il a été procédé à la dissolution sans liquidation de la société AXONES dont les titres ont été acquis sur l'exercice 2017. La dissolution sans liquidation de la société AXONES a entraîné la transmission universelle de son patrimoine au profit de la société (groupe) astek, Associé Unique en date du 2 janvier 2018 avec effet rétroactif fiscal au 1er janvier 2018.

**INFORMATIONS
BILAN ET RESULTAT**

IMMOBILISATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Réévaluation</i>	<i>Acquisit., apports</i>
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34 891 242		
Terrains			
	<i>Dont composants</i>		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agencements, aménagements			
Install. techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements, aménagements	46 494		28 413
Matériel de transport	3 090		76 650
Matériel de bureau, informatique, mobilier	169 378		16 842
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	218 962		121 905
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	38 666 507		5 604 000
Autres titres immobilisés	12 271		
Prêts et autres immobilisations financières	449 028		135 728
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	39 127 805		5 739 728
TOTAL GENERAL	74 238 010		5 861 633

<i>Rubriques</i>	<i>Virement</i>	<i>Cession</i>	<i>Fin d'exercice</i>	<i>Valeur d'origine</i>
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		15 384	34 875 858	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agencements				
Installations techn., matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers		30 879	44 028	
Matériel de transport		48 195	31 545	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		48 278	137 941	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		127 353	213 515	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			44 270 507	
Autres titres immobilisés			12 271	
Prêts et autres immobilisations financières		117 740	467 016	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		117 740	44 749 794	
TOTAL GENERAL		260 476	79 839 167	

AMORTISSEMENTS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>fin d'exercice</i>
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	72 562	20 059	15 384	77 237
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agencemnts, aménagmnts				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers	23 797	17 868	30 879	10 787
Matériel de transport	3 090	12 338	8 471	6 957
Matériel de bureau et informatique, mobilier	90 874	20 648	48 210	63 312
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	117 762	50 854	87 560	81 056
TOTAL GENERAL	190 324	70 912	102 944	158 293

<i>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</i>							
<i>Rubriques</i>	<i>Dotations</i>			<i>Reprises</i>			<i>Mouvements amortissements fin exercice</i>
	<i>Différentiel de durée et autres</i>	<i>Mode dégressif</i>	<i>Amort.fisc. exception.</i>	<i>Différentiel de durée et autres</i>	<i>Mode dégressif</i>	<i>Amort.fisc. exception.</i>	
FRAIS ETBL AUT. INC.						456 750	(456 750)
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL						456 750	(456 750)

<i>Charges réparties sur plusieurs exercices</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Dotations</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	456 750		456 750	
PROVISIONS REGLEMENTEES	456 750		456 750	
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretiens, grandes révis. Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	18 949 559	1 390 998	11 960 433	8 380 124
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	18 949 559	1 390 998	11 960 433	8 380 124
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations immobilisations corporelles Dépréciations titres mis en équivalence Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilis. financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations	9 263 582 4 215			9 263 582 4 215
	135 400 3 268 995	54 966 146 943	135 400 52 148	54 966 3 363 790
DEPRECIATIONS	12 672 192	201 909	187 548	12 686 553
TOTAL GENERAL	32 078 502	1 592 907	12 604 731	21 066 678
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles		767 315 146 943 678 649	2 129 561 52 148 10 423 022	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Créances rattachées à des participations	4 215		4 215
Prêts			
Autres immobilisations financières	467 016		467 016
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	18 237 612	18 237 612	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	81 973	81 973	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéficiaires	5 210 722	5 210 722	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	615 823	615 823	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	109 557	109 557	
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	17 602 388	17 602 388	
Débiteurs divers	3 546 123	3 546 123	
Charges constatées d'avance	381 743	381 743	
TOTAL GENERAL	46 257 173	45 785 942	471 231
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an,-5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	3 932 798	2 378 488	1 554 310	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 901 471	3 901 471		
Personnel et comptes rattachés	3 587 684	3 587 684		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 457 137	14 457 137		
Etat : impôt sur les bénéficiaires				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	3 750 299	3 750 299		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	237 658	237 658		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	29 456 154	29 456 154		
Autres dettes	9 588 110	9 588 110		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	68 911 311	67 357 001	1 554 310	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	4 065 179			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	506 110			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES OU AYANT UN LIEN DE PARTICIPATIONS

<i>Rubriques en euros</i>	<i>Entreprises liées</i>	<i>Participations</i>	<i>Dettes, créances en effets comm.</i>
BILAN			
ACTIF IMMOBILISE			
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	44 266 292		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Provision dépréciation des titres de participation	9 263 582		
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	4 167 113		
Autres créances (1)	17 566 445		
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts & dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 940 457		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	20 262 988		
RESULTAT			
Produits de participations			
Charges financières	418 274		
Produits financiers	257 424		

(1) il s'agit du solde à la clôture de l'exercice. es avances en compte courant sont effectuées dans le cadre de la convention de gestion de trésorerie groupe.

Les Transactions avec les parties liées sont conclues aux conditions normales de marché

DETAIL DES CHARGES A PAYER

31/12/2017

CHARGES A PAYER	7 483 694,00
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH	783 905,34
408100 FNP HORS GROUPE	622 601,16
408110 FNP ASTEK SA	99 730,38
408130 FNP INCKA	27 711,00
408140 FNP SEMANTYS	33 862,80
DETTES FISCALES ET SOCIALES	6 699 788,66
428000 NOTES DE FRAIS A PAYER	(5 503,25)
428100 PROVISIONS FRAIS SALARIES	74 921,00
428200 PROVISIONS CONGES PAYES	2 155 162,00
428210 PROV CPTE EPARGNE TEMPS	542 615,00
428400 PROV PARTICIPATION	47 588,00
428600 PROV PRIMES + PRIMES VACANCES	767 398,00
438200 CHARGES SOC PROV CP	969 824,00
438210 CHG PROV CPTE EPARGNE TEMPS	244 176,00
438400 PROV FORFAIT SOCIAL PARTICIPATI	9 518,00
438600 CHG SOCIALES SUR PRIMES	828 956,95
438601 TAXE APPRENTISSAGE	339 799,58
438602 FORMATION PROFESSIONNELLE	346 092,16
438603 EFFORT CONSTRUCTION	141 583,16
448600 ETAT TAXES A PAYER	237 658,06
TOTAL DES CHARGES A PAYER	7 483 694,00

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

<i>Nature des charges</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
REGULARISATIONS DIVERSES	15 121	678800
AMENDES	623	671200
INTERETS DE RETARD	800	671500
VNC	39 724	675200
CHARGES SUR EXERCICE ANTERIEUR	9 955 978	672000
DONS	9 705	
MAJORATION RETARD FISCAUX	678 649	
TOTAL	10 700 599	

<i>Nature des produits</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
REGULARISATIONS DIVERSES	373 766	778800
AMORT DEROGATOIRES	456 750	787250
REPRISE PROVISION	9 966 272	787500
PRODUITS SUR EXERCICE ANTERIEUR	119 830	772000
TOTAL	10 916 618	

REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>Répartition</i>	<i>Résultat avant impôt</i>	<i>Impôt dû</i>	<i>Résultat net après impôt</i>
Résultat courant	5 431 764	835 064	4 596 700
Résultat exceptionnel à court terme	216 019	186 508	29 511
RESULTAT COMPTABLE	5 647 783	1 021 572	4 626 211

**ENGAGEMENTS FINANCIERS,
AUTRES INFORMATIONS**

EFFECTIF MOYEN

<i>Effectifs</i>	<i>Personnel salarié</i>	<i>Personnel à disposition de l'entreprise</i>
DIRIGEANTS	2	
CADRES	618	
EMPLOYES	12	
TOTAL	632	

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>Date d'arrêté</i> <i>Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>31/12/2017</i> <i>12</i>	<i>31/12/2016</i> <i>12</i>	<i>31/12/2015</i> <i>12</i>	<i>31/12/2014</i> <i>12</i>	<i>31/12/2013</i> <i>12</i>
<i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i>					
Capital social	492 000	492 000	500 000	500 000	500 000
Nombre d'actions - ordinaires	492 000	492 000	500 000	500 000	500 000
Nombre maximum d'actions à créer					
<i>OPERATIONS ET RESULTATS</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	63 366 111	36 960 730	6 731 430	4 607 597	3 405 012
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	(5 299 477)	6 390 691	4 885 305	2 692 738	3 396 464
Impôts sur les bénéfices	751 177	(575 855)	(728 322)	(526 860)	(2 089 974)
Participation des salariés	47 588	793 350			
Dot. Amortissements et provisions	(10 947 261)	643 476	(1 593 665)		382 132
Résultat net	4 849 019	5 529 720	7 207 293	3 219 598	5 104 306
<i>RESULTAT PAR ACTION</i>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	(12)	13	11	6	11
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	10	11	14	6	10
<i>PERSONNEL</i>					
Effectif moyen des salariés		700	30	31	3
Masse salariale	30 769 986	16 573 001	1 699 682	1 038 605	537 187
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	12 847 008	7 520 093	771 746	398 694	192 222

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>Dénomination</i> <i>Siège Social</i>	<i>Capital</i> <i>Capitaux Propres</i>	<i>Q.P. Détenue</i> <i>Divid.encaiss.</i>	<i>Val. brute Titres</i> <i>Val. nette Titres</i>	<i>Prêts, avances</i> <i>Cautions</i>	<i>Chiffre d'affaires</i> <i>Résultat</i>
<i>FILIALES (plus de 50%)</i>					
ASTEK PROJETS ET OFFRES 77-81 Ter Rue Marcel Dassault	100 000 (11 182)	100,00 %	4 111 379 130 000		1 041 690 5 357
SEMANTYS 77-81 Ter Rue Marcel Dassault	50 000 2 626 547	85,00 %	122 500 122 500		3 563 159 601 179
ASTEK 77-81 Ter Rue Marcel Dassault	9 905 228 29 805 981	99,92 %	19 421 270 19 421 270		71 087 635 2 724 081
ASTEK INDUSTRIE 77-81 Ter Rue Marcel Dassault	1 219 750 3 381 894	99,99 %	9 219 410 4 000 410		17 986 636 1 506 399
CATEP 77-81 Ter Rue Marcel Dassault	100 000 281 365	100,00 %	5 484 230 5 484 230		2 851 287 169 644
ASTEK INTERNATIONAL 85 Avenue Pierre Grenier	37 000 481 841	100,00 %	178 800 178 800		120 658 954 276
<i>PARTICIPATIONS (10 à 50%)</i>					
<i>AUTRES TITRES</i>					

LISTE DES FILIALES

<i>Dénomination</i> <i>Siège Social</i>	<i>Capital</i> <i>Capitaux Propres</i>	<i>Q.P. Détenue</i> <i>Divid.encaiss.</i>	<i>Val. brute Titres</i> <i>Val. nette Titres</i>	<i>Prêts, avances</i> <i>Cautions</i>	<i>Chiffre d'affaires</i> <i>Résultat</i>
ASTEK BELGIQUE	61 500 (339 896)	100,00 %	61 500		(8 643)
AXONES	3 499 350 3 792 093	100,00 %	5 600 000 5 600 000		13 709 038 (51 608)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	492 000			1,00

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		33 199 385
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		33 199 385
Variations en cours d'exercice		
	En moins	En plus
Autres variations		4 738 862
SOLDE		4 738 862
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		37 938 247

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN KE

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2017	Total 31/12/2016	% 17 / 16
PRESTATIONS SERVICES	63 366		63 366	36 961	71,44 %
TOTAL	63 366		63 366	36 961	71,44 %

A d n P a r i s

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris

109, rue de Courcelles - 75017 PARIS

4, rue du Bulloz - PAE Les Glaisins - 74940 ANNECY LE VIEUX

g r o u p e (a s t e k)

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 492.000 euros

Siège social : Les Patios - Bâtiment D - 77 - 81 ter, rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE

489 800 805 RCS NANTERRE

Rapport d'audit du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

(exercice clos le 31 décembre 2017)

g r o u p e (a s t e k)

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 492.000 €uros

Siège social : Les Patios - Bâtiment D - 77 - 81 ter, rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE

489 800 805 RCS NANTERRE

Rapport d'audit du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

(exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux actionnaires.

En notre qualité de commissaire aux comptes de (groupe) astek et en réponse à votre demande, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de celle-ci dont les comptes font l'objet de l'audit relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes consolidés. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2017, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fait à Paris, le 29 mai 2018.

Pour Adn Paris,

Société de Commissaires aux Comptes :



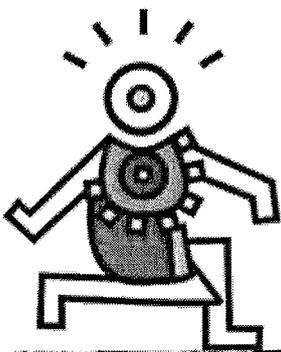
Philippe SIXDENIER,

Mandataire social



Rapport financier annuel
des comptes consolidés
Groupe Astek

31 décembre 2017



Groupe Astek
Les Patios, Bâtiment D
77-81ter, rue Marcel Dassault
92 100 Boulogne Billancourt



Table Des Matières

1. ETATS FINANCIERS	4
1.1 BILAN CONSOLIDE (K€)	4
1.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (K€)	6
1.3 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (K€)	7
1.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (EN K€)	8
2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITE DE CONSOLIDATION, METHODE ET REGLES D'EVALUATION....	9
2.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	9
2.2 LA SOCIETE.....	9
2.3 REFERENTIEL COMPTABLE	9
2.4 MODALITES DE CONSOLIDATION	11
<i>Filiales.....</i>	<i>11</i>
<i>Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées</i>	<i>11</i>
2.5 METHODES ET REGLES D'EVALUATION	12
<i>Utilisation d'estimations et exercice du jugement</i>	<i>12</i>
<i>Regroupement d'entreprise et écart d'acquisition</i>	<i>12</i>
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	<i>13</i>
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>14</i>
<i>Contrats de location-financement.....</i>	<i>14</i>
<i>Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles</i>	<i>15</i>
<i>Actifs financiers</i>	<i>15</i>
<i>Créances clients et autres créances courantes.....</i>	<i>15</i>
<i>Trésorerie et équivalents.....</i>	<i>16</i>
<i>Opérations en devises – méthodes de conversion.....</i>	<i>16</i>
<i>Résultat par action</i>	<i>16</i>
<i>Emprunts et autres passifs financiers.....</i>	<i>16</i>
<i>Impôts différés.....</i>	<i>17</i>
<i>Crédit impôt recherche</i>	<i>17</i>
<i>Engagements de retraite et prestations assimilées</i>	<i>17</i>
<i>Subventions d'investissements.....</i>	<i>18</i>
<i>Fait générateur du chiffre d'affaires</i>	<i>18</i>
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>	<i>18</i>
<i>Contrat d'affacturage.....</i>	<i>19</i>
3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	20
<i>Présentation de la maison mère.....</i>	<i>20</i>
<i>Identité des sociétés du groupe et détention</i>	<i>20</i>
4. DETAIL DES COMPTES DU BILAN.....	21
4.1 ECART D'ACQUISITION (K€)	21
4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (K€)	22
4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (K€)	23
4.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES (K€)	23
4.5 CREANCES (K€)	24
4.6 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES ET VENTILATION PAR ECHEANCE (K€)	25
4.7 AUTRES DETTES (K€)	25
4.8 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES (K€)	26
4.9 IMPOTS DIFFERES (K€)	26
5. DETAIL DES COMPTES DU RESULTAT	27

5.1	CHARGES DE PERSONNEL (K€)	27
5.2	LES CHARGES EXTERNES (K€)	27
5.3	LES AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATIONS (K€)	28
5.4	LES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS (K€)	28
5.5	RESULTAT FINANCIER (K€)	28
5.6	IMPOTS (K€)	29
6.	AUTRES INFORMATIONS ANNEXES.....	30
6.1	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	30
6.2	REMUNERATION DES DIRIGEANTS	30
6.3	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	30
6.4	ENGAGEMENTS HORS BILAN	30
6.5	EFFECTIF MOYEN	31
6.6	EVENEMENTS POST CLOTURE	31

1. ETATS FINANCIERS
1.1 Bilan Consolidé (K€)

ACTIF	2016.12	2016.12
	Corrigé	Publié
Immobilisations incorporelles	23	23
Ecart d'acquisition	42 031	42 031
Immobilisations corporelles	730	1 324
Autres actifs financiers	1 133	1 585
Impôts différés	567	1 095
Autres actifs long terme	1	1
Total Actifs non-courants	44 485	46 059
Clients et autres débiteurs	59 525	60 047
Créances d'impôt	10 873	10 873
Autres actifs courants	1 018	1 018
VMP et autres placements	630	595
Disponibilités	6 109	6 109
Total Actif courants	78 156	78 643
Total Actif	126 782	124 702
PASSIF	2016.12	2016.12
	Corrigé	Publié
Capital	492	492
Primes liées au capital	0	0
Actions propres	0	0
Autres réserves	-368	-368
Résultats accumulés	27 058	28 219
Total Capitaux propres, part du groupe	27 182	28 343
Intérêts minoritaires	-44	-44
Total intérêts minoritaires	-44	-44
Total des capitaux propres	27 138	28 299
Engagements envers le personnel	1 568	1 493
Autres provisions	28 946	29 068
Impôts différés	743	0
Autres passifs long terme	0	0
Total passifs non courants	31 258	30 561
Emprunts et concours bancaires	2 161	2 083
Fournisseurs et autres créditeurs	62 022	63 697
Dettes d'impôt	0	0
Autres passifs courants	62	62
Total passifs courants	64 245	65 842
Total des passifs	95 503	96 403
Total Passif	126 782	124 702

 **Retraitement des états financiers consolidés 2016 conformément à IAS 8 :**

Au cours de l'exercice 2017, une erreur a été détectée. Cette erreur résulte d'omissions et erreurs comptables commises au titre des exercices antérieurs.

Au 1^{er} janvier 2016 et au 31 décembre 2016, les postes du bilan qui ont été corrigés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Poste du bilan	en K€
Immobilisations corporelles	-594
Autres actifs financiers	-452
Impôts différés	-528
Clients et autres débiteurs	-522
VMP et autres placements	35
Total Actif	-2 061
Résultats accumulés	-1 161
Engagements envers le personnel	75
Autres provisions	-121
Impôts différés	743
Emprunts et concours bancaires	78
Fournisseurs et autres créditeurs	-1 675
Total Passif	-2 061

L'impact de cette erreur sur le résultat au 31 décembre 2016 est nul. En conséquence, le résultat par action de base et dilué, des périodes précédentes, n'est pas modifié.

1.2 Compte de résultat consolidé (K€)

	2017.12	2016.12
Chiffre d'affaires	176 192	170 167
Autres produits de l'activité	120	159
Achats consommés	-458	-384
Charges externes	-45 198	-32 517
Charges de personnel	-125 242	-121 134
Impôts et taxes	-4 907	-4 952
Dotation aux amortissements	-210	-180
Dotation aux dépréciations et provisions	-3 873	-2 849
Autres produits et charges d'exploitation	4 633	3 177
Résultat opérationnel courant	11 102	11 486
Autres produits et charges opérationnels	-2 196	-2 690
Résultat opérationnel	10 906	8 795
Coût de l'endettement financier brut	-37	-37
Autres produits et charges financiers	434	397
Résultat avant impôt	10 939	9 156
Impôts sur les bénéfices	-2 277	-459
Résultat après impôt	8 662	8 697
Résultat net total	8 883	8 697
Part du groupe	8 791	8 652
Part des minoritaires	92	45

1.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé (K€)

	2017.12	2016.12
Résultat net total consolidé	8 697	8 697
Ajustements		
Elim. des amortissements et provisions	11 245	2 212
Elim. des profits / pertes sur actualisation		
Elim. variation de juste valeur au résultat		
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	1 072	24
Elim. des produits de dividendes		
Autres prod. et chges sans incidence trésorerie		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	12 984	10 933
Elim. de la charge (produit) d'impôt	11 271	459
Elim. du coût de l'endettement financier net	11 053	37
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	24 258	11 429
Incidence de la variation des créances clients	5 266	-7 466
Incidence de la variation des dettes fournisseurs	11 070	-9 366
Incidence de la variation des frais d'émission d'emprunts		
Impôts payés	1 109	6 585
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	19 143	1 181
Incidence des variations de périmètre	1 500	
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 243	-242
Acquisition d'actifs financiers		
Variation des prêts et avances consentis	45 883	489
Subventions d'investissement reçues		
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Cession d'actifs financiers		
Dividendes reçus		
Autres flux liés aux opérations d'investissement		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	48 626	247
Augmentation de capital		
Cession (acquisition) nette d'actions propres	1 000	
Emission d'emprunts	2 150	102
Remboursement d'emprunts	2 170	-273
Intérêts financiers nets versés	12 220	
Dividendes payés aux minoritaires		-437
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	3 320	-608
Incidence de la variation des taux de change	1 000	14
Incidence des changements de principes comptables	1 000	
Variation de la trésorerie	-2 208	834
Trésorerie d'ouverture	8 191	5 191
Trésorerie de clôture	5 983	6 025
Trésorerie Active	5 983	6 709
VMP	600	600
Disponibilité	6 109	6 109
Trésorerie Passive - Concours Bancaires Courants	684	684
Trésorerie Nette	3 817	6 025

La notion de trésorerie nette utilisée par le Groupe correspond à la trésorerie immédiatement disponible, au sens de la norme IAS 7 et du tableau de flux de trésorerie.

1.4 Tableau de variation des capitaux propres (en K€)

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves et reports à nouveau	Résultat	Intérêts minoritaires	
Situation 2015.12	500	-	-	15 109	5 805	354	
Opération sur le capital (*)	- 8			- 408		- 415	- 415
Affectation du résultat N-1				5 805	- 5 805	-	-
Distribution de dividendes						- 432	- 432
Incidence variation de périmètre						-	-
Résultat net de l'exercice					8 652	45	8 697
Annulation FDC				- 500		- 500	- 500
Changement de méthode Provision Retraites				- 543		- 2	- 545
Ecart de conversion				- 277		3	- 274
Autres retraitements				13		- 12	1
Situation 2016.12	492	-		19 199	8 652	- 44	
<i>Incidence des corrections historiques</i>				- 1 164			
Situation 2016.12 corrigée	492	-		18 035	8 652	- 44	
Affectation du résultat N-1				8 652	- 8 652		
Distribution de dividendes					- 573	- 382	
Rachat d'actions propres (**)			- 369				
Résultat net de l'exercice					8 794	89	
Ecart de conversion				184		9	
Autres retraitements							
Situation 2017.12	492	-	- 369	26 871	8 221	- 328	

(*) Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04 janvier 2016, il a été décidé la réduction du capital de la Société d'un montant maximum de 8.000 euros, par voie d'achat en vue de leur annulation de 8.000 actions de 1 €uro de valeur nominale chacune, toutes entièrement libérées, sur les 500.000 actions composant le capital social. Après réduction, le capital de la Société a été ramené de 500.000 euros à 492.000 €uros.

(**) Aux termes d'un Directoire en date du 14 février 2017, il a été décidé de procéder au rachat de 7.380 actions de la Société (groupe) Astek en vue de leur réattribution à titre gratuit.

2. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, MODALITÉ DE CONSOLIDATION, MÉTHODE ET RÈGLES D'ÉVALUATION

2.1 Faits marquants de l'exercice

La société (groupe) Astek a procédé à l'acquisition le 31 mai 2017 de la totalité des 69.987 actions composant le capital de la société AXONES, Société par Actions Simplifiée ayant son siège social sis 205 avenue Georges Clémenceau, 92024 Paris la Défense cedex.

Cette société a été consolidée en intégration globale à compter de sa date d'acquisition le 1^{er} juin 2017.

2.2 La société

Les états financiers consolidés ci-joint présentent les opérations de la société (groupe) Astek et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

Son siège social est situé à Boulogne-Billancourt.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche. Conformément aux prescriptions IFRS, les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur la base du coût historique à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui sont évalués et enregistrés à leur juste valeur.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans les perspectives d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de la période ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de la période constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

2.3 Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2017 et qui sont d'application obligatoire à cette date, avec, en comparatif, l'exercice 2016 établi selon le même référentiel.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), les interprétations de l'IFRS IC (International Financial Reporting Standard Interpretation Committee) et du SIC (Standard Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index_fr.htm.

Les nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1er janvier 2017 et parus au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes ont été appliqués.

Les principes comptables retenus sont conformes à ceux utilisés lors de la préparation des états financiers consolidés pour la période close le 31 décembre 2016, à l'exception de l'adoption des normes suivantes, d'application obligatoire pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2017 et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe :

- **Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre des pertes latentes ».** Ils viennent clarifier certains principes relatifs à la comptabilisation des impôts différés actifs relatifs aux moins-values latentes sur les instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur, afin de répondre aux diversités de pratiques.
- **Amendements à IAS 7 « Informations à fournir liées aux activités de financement ».** Ces amendements sont d'application prospective. Ils imposent aux entités de fournir des informations supplémentaires permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les modifications intervenues dans les passifs inclus dans leurs activités de financement, que ces modifications proviennent ou non des flux de trésorerie.

Le Groupe ASTEK applique ces diverses normes et amélioration de normes. Ces textes n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de normes, amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2017. Ces textes sont les suivants :

- **IFRS 15, Amendement et clarification, applicable à compter du 1er janvier 2018 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».** Le principe de cette nouvelle norme est de comptabiliser le produit pour décrire le transfert de biens ou de services à un client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. Cette nouvelle norme se traduira également par une amélioration des informations à fournir en annexe, elle fournira un guide d'application pour les transactions qui n'étaient pas complètement traitées précédemment (par exemple, les produits de services et les modifications de contrat) et améliorera les dispositions d'application pour les contrats à éléments multiples.
- **IFRS 16 « Contrats de location ».** La norme IFRS 16 remplace la norme IAS 17, ainsi que les interprétations correspondantes à compter du 1^{er} janvier 2019. Le changement le plus important est que tous les contrats de location seront portés au bilan des preneurs, ce qui donnera une meilleure visibilité de leurs actifs et de leurs passifs. IFRS 16 traite tous les contrats comme des contrats de location-financement. Les contrats de location de moins d'un an et les contrats portant sur des actifs de peu de valeur sont exemptés des obligations posées par IFRS 16. IFRS 16 ne modifie pas la comptabilisation des contrats de services. En revanche, elle donne des indications utiles pour distinguer, dans un contrat complexe, la partie « services » de la partie « location ».
- **IFRS 9 « Instruments financiers » (version finale) et amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 applicable à compter du 1er janvier 2018.** La version finale de la norme IFRS 9 regroupe les 3 phases qui ont constitué le projet : classification et évaluation, dépréciation et la comptabilité de couverture. Les améliorations apportées par IFRS 9 incluent :
 - une approche logique et unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels ;
 - un modèle unique de dépréciation, prospectif, fondé sur les « pertes attendues » ;
 - une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture.

Les informations en annexe sont aussi renforcées. L'objectif global est d'améliorer l'information des investisseurs.

L'impact éventuel de l'application de ces textes est en cours d'analyse au sein du Groupe ASTEK.

2.4 Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Dans le cas de sociétés, sous influence notable (en règle générale une détention inférieure à la moitié des droits de vote) la méthode de mise en équivalence est retenue.

Au 31 décembre 2017, les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Toutes les transactions significatives entre les Sociétés consolidées ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition. Pour les filiales cédées en cours d'exercice ou dont le contrôle a été perdu, seuls les résultats de la période antérieure à la date de cession sont retenus dans le compte de résultat consolidé.

Le Groupe ne contrôle pas d'entités ad hoc.

Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

(Groupe) Astek détient plus de la moitié des droits de vote dans toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est précisée en note 4.

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations ont été éliminés des comptes consolidés.

Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les états financiers couvrent une période 12 mois.

La société (groupe) Astek ainsi que ses filiales clôturent leur exercice social le 31 décembre.

2.5 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

Utilisation d'estimations et exercice du jugement

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction, l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels en date de l'arrêt. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vue des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Elles concernent principalement :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill qui font au minimum annuellement l'objet d'un test de perte de valeur ;
- La reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats et des coûts associés liés aux contrats à long terme dont les volumes de production sont fondés sur des hypothèses opérationnelles,
- La reconnaissance d'impôts différés actifs,
- Les tests de valeurs les provisions courantes et non courantes et des engagements de retraite.

Le Groupe a pris en considération l'environnement de crise économique et financière dans ses estimations notamment pour l'élaboration de ses business plans et dans les différents taux d'actualisation utilisés à la fois pour les tests de valeur et les calculs des provisions.

Regroupement d'entreprise et écart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3 révisée.

Le coût d'une acquisition correspond à la contrepartie transférée (complément de prix inclus), mesurée à la juste valeur le jour de l'acquisition, majorée du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et le cas échéant de la juste valeur de la participation antérieurement détenue.

Pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur a le choix d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle, soit à la juste valeur (écart d'acquisition complet) soit pour la quote-part dans la juste valeur de l'actif net de l'entité acquise.

Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette juste valeur constitue la valeur d'entrée des actifs et passifs acquis, qui sont ensuite évalués conformément aux différentes normes auxquelles ils se rattachent.

Le goodwill est déterminé par différence entre le coût d'acquisition tel que défini ci-dessus, et la juste valeur des actifs et passifs acquis.

Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat.

Les compléments de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Tout ajustement de ces compléments de prix postérieurement à l'acquisition est comptabilisé en résultat de période, sauf s'il intervient pendant le délai d'affectation (soit 1 an après la date d'acquisition) et qu'il résulte de nouvelles informations permettant d'affiner l'évaluation à la date de prise du contrôle. Dans ce cas, l'ajustement est comptabilisé en contrepartie de l'écart d'acquisition.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition (immobilisations incorporelles acquises auprès d'un tiers) ou de production (immobilisations générales en interne) selon la norme IAS 38.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Note sur les dépenses de recherche et de développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche appliquée supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la fabrication de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation les critères suivants sont remplis:

-  démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement,
-  son intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou de le vendre,
-  sa capacité à l'utiliser ou la vendre,
-  la manière dont l'actif générera des avantages économiques futurs ainsi que le chiffrage de ces avantages économiques futurs,
-  la disponibilité actuelle ou future des ressources nécessaires pour réaliser le projet,
-  sa capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent notamment les coûts de la main d'œuvre directe et les frais de sous-traitance. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles. Elles sont amorties sur la durée probable d'utilisation.

Ces frais de recherche et développement sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.

• **Autres immobilisations incorporelles**

Les logiciels sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilité, soit 1 à 3 ans.

• **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan, en tenant compte des conditions prévues par la norme IAS16, à leur coût historique amorti, diminué des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les dépenses ultérieures (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée d'utilité restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Comme le prévoit la norme IAS 16, chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément est amorti séparément (amortissement par composants). L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle.

Les immobilisations sont amorties selon leur durée d'utilité, comme suit :

Agencements et aménagements	3 à 10 ans
Installations techniques	10 ans
Matériel et outillage industriel	3 ans
Matériel bureautique et informatique	3 à 5 ans
Matériels de transport	3 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

Les plus ou moins-values de cession résultent de la différence entre le prix de vente et la valeur nette comptable des éléments d'actif cédés.

• **Contrats de location-financement**

Conformément à la norme IAS 17, les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. Les contrats de location sont alors comptabilisés au plus bas de la juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location du bien loué, en immobilisation à l'actif contre une dette au passif. Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. Pour chaque période comptable, le contrat donne lieu à une charge d'amortissement de l'actif amortissable et à une charge financière.

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur à la date d'établissement des comptes, et au moins une fois par an en ce qui concerne les goodwill et les immobilisations incorporelles non mises en service à la date d'arrêté.

Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie (Unités Génératrices de Trésorerie). Ces entités correspondent à des filiales ou des zones géographiques dans lesquelles le Groupe est implanté, dont l'activité continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. L'évaluation de la valeur recouvrable de chaque UGT, s'appuyant notamment sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisée, est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme sur la période au-delà de 7 ans, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont appliqués à l'ensemble des évaluations des entités générant leur flux propres de trésorerie.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux goodwill, puis à la réduction des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité, et reconnue en résultat opérationnel.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut être reprise.

Actifs financiers

Les placements et autres dépôts et cautionnements ayant une échéance fixée supérieure à un an, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance, sont classés en tant qu'actifs non courants. Les participations dans les sociétés non consolidées sont analysées comme des actifs financiers disponibles à la vente. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, en l'absence de marché actif ne permettant pas de déterminer leur juste valeur de façon fiable. En cas de baisse significative ou durable de leur valeur d'utilité une perte de valeur est constatée. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation de chaque société. Les critères généralement retenus sont la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

Créances clients et autres créances courantes

Les créances d'exploitation comprennent principalement des créances clients qui correspondent à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. La valeur nominale d'origine des créances est diminuée le cas échéant du montant des pertes de valeur liées au risque de non recouvrabilité partielle ou totale des créances.

Les créances échues font l'objet des dépréciations suivantes :

-  Les créances de plus de douze mois ou en statut contentieux sont provisionnées à 100%.
-  Les créances échues depuis plus de 6 mois sont provisionnées à 60%.
-  Les créances échues depuis plus de 3 mois sont provisionnées à 30%.

Trésorerie et équivalents

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ». La trésorerie nette retenue pour le tableau des flux financiers inclut également les découverts bancaires et les lignes de trésorerie court terme.

Opérations en devises – méthodes de conversion

• Transactions libellées en devises étrangères :

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés et conservés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

• États financiers libellés en devises :

Les actifs et les passifs des sociétés intégrées au périmètre et exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les produits et les charges de ces sociétés, sont convertis en euros en utilisant les taux moyens de la période.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Résultat par action

L'information présentée est calculée selon les principes suivants :

- résultat de base par action : le résultat de la période (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période après déduction des actions propres détenues au cours de la période. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est une moyenne annuelle pondérée ajustée du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période et calculée en fonction de la date d'émission des actions au cours de l'exercice ;
- résultat dilué par action : le résultat de la période (part du Groupe) ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, pris en compte pour le calcul du résultat de base par action, sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives : options de souscription d'actions et actions gratuites.

Emprunts et autres passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Dans le cas des dettes d'exploitation, elles ont des échéances inférieures à un an à l'origine, leur valeur nominale constitue donc une bonne approximation de ces dettes.

 **Impôts différés**

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont comptabilisés respectivement en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice, selon qu'ils se rapportent à des éléments eux-mêmes enregistrés en compte de résultat ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, de sorte que celle-ci sera réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si, et seulement si les filiales ont le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et simultanément.

 **Crédit impôt recherche**

Le crédit d'impôt recherche est considéré comme relevant de la norme IAS 20 Subventions publiques. La part du crédit impôt recherche, affectable aux frais de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles, est comptabilisée en diminution de cet actif.

Le produit de crédit impôt recherche relatif aux frais de recherche et éventuellement aux frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des dépenses en autres produits d'exploitation.

 **Engagements de retraite et prestations assimilées**

Le Groupe est essentiellement soumis à des régimes de retraite à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies font l'objet de versements par les salariés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite. Les obligations du Groupe se limitent au paiement de ces cotisations qui sont donc enregistrées en compte de résultat dès qu'elles sont encourues.

Le groupe est également soumis à des régimes de retraite à prestations définies. Les régimes à prestations définies concernent les avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires pour lesquelles le Groupe est engagé. Ces engagements font l'objet d'un calcul de provision, effectué en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulé en contrepartie des services rendus, selon la méthode des unités de crédit projetées. Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies correspondent aux indemnités de départ en retraite. Les indemnités de départ en retraite sont directement liées à l'application de la convention collective.

Elles concernent les indemnités à verser en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés. Les prestations ainsi calculées sont actualisées et comptabilisées au bilan.

Les engagements en matière de départ à la retraite sont provisionnés au 31 décembre 2017 après prise en compte d'un coefficient d'actualisation de 1,74%.

Ce montant est déterminé en fonction des conditions conventionnelles de départ, l'ancienneté des salariés étant calculée à la date de leur départ éventuel à la retraite à l'âge de 67 ans. Il tient compte de la probabilité que le salarié quitte la société avant d'atteindre l'âge du départ en retraite.

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement représentent l'ensemble des subventions accordées au groupe dans le cadre du développement de son activité.

Fait générateur du chiffre d'affaires

* **Ventes de marchandises**

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

* **Prestations de services**

Les résultats sur prestations d'assistance technique sont appréhendés au rythme de la réalisation des travaux. Les prestations facturées mais non encore réalisées sont enregistrées en produits constatés d'avance.

Le revenu des contrats au forfait dont l'exécution est effectuée sur plusieurs exercices est évalué à la clôture selon la méthode de l'avancement, sous déduction des éventuelles pertes à terminaison et comptabilisé en factures à établir.

* **Commissions**

Les ventes réalisées à travers un mandat de facturation donnent lieu à un chiffre d'affaires équivalent à la marge brute générée.

Autres produits et charges opérationnels

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Les autres « produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. La présentation de ces éléments est effectuée selon la recommandation 2013-03 de l'ANC

Contrat d'affacturage

La cession des créances commerciales, dans le cadre du contrat d'affacturage doit être analysée par référence à la norme IAS 39 qui prescrit une analyse en substance du contrat en fonction de trois critères principaux de déconsolidation des actifs financiers, applicables notamment aux cessions de créances, à savoir :

-  l'expiration ou le transfert des droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ;
-  le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ;
-  la perte du contrôle de l'actif.

Le Groupe ne remplit pas ces critères l'obligeant à présenter dans ces comptes la mobilisation de créances qui se traduit par :

-  L'enregistrement de la créance cédée dans un compte courant, la contrepartie est en compte de dettes.

3. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Présentation de la maison mère

(groupe) Astek est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Son capital social est de 492.000€, composé de 492.000 actions à 1€ de nominal.

Identité des sociétés du groupe et détention

Unités	2017.12			2016.12		
	Taux de détention	Taux de contrôle	Méthode de conso.	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.
Astek International	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Projets et Offres	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek SA	100,00 %	99,92 %	IG	99,92 %	99,92 %	IG
Astek Technology Australia PTY LTD	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Belgique	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Malaysia	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NI
Axones	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NI
Astek Mauritius	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Middle East IT	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Polska	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Quebec	100,00 %	100,00 %	IG	80,00 %	100,00 %	IG
Astek Shanghai Information Technology	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Singapore Innovation Technologie PTE LTD	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Suisse	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Services LTD	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek US INC	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
CATEP	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Groupe Astek	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Industrie	100,00 %	99,99 %	IG	99,99 %	99,99 %	IG
SEMANTYS	100,00 %	85,00 %	IG	85,00 %	85,00 %	IG
Via Consultant Informatique	100,00 %	60,00 %	IG	60,00 %	60,00 %	IG

Nomenclature des méthodes de consolidation : « NI » signifie Non Intégré, « IG » signifie Intégration Globale, « IP » signifie Intégration Proportionnelle, « MEE » signifie Mise en équivalence et « FME » signifie Fausse Mise en Equivalence.

4. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

4.1 Ecart d'acquisition (K€)

	2016.12 Corrigé	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Autres variations de périmètre	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Autres	2016.12 Corrigé
Ecart d'acquisition	47 787	3 300						51 087
Amt/dép. écarts d'acquisition	-5 756							45 331
Total Valeur Nette	42 031	3 300						45 331

Goodwill	Date d'achat ou d'entrée	Date d'arrêt	2017.12			2016.12 Corrigé
			Brut	Provision	Net	Net
ASTEK SUD EST (EX OPTALAN)	16-juin-06	30-juin-06	14 577		14 577	14 577
ASTEK FINANCES	27-mars-06	30-juin-06	2 262	-	2 262	2 262
ASTEK SA (EX RESOCEANE)	5-avr.-06	1-avr.-06	461		461	461
ASTEK SA			9 249		9 249	9 249
ASTEK INDUSTRIE (EX INCKA)		30-juin-06	5 636	1 438	4 198	4 198
ALLIGRA			4 067	4 067	-	-
CATEP	15-janv.-07	15-janv.-07	5 003	205	4 798	4 798
SEMANTYS	31-mars-07	31-mars-07	909		909	909
ARROW FINANCIAL CONSULTING France	17-déc.-15	17-déc.-15	4 109		4 109	4 109
ASTEK MAURITIUS	30-juin-06	30-juin-06	72		72	72
VIA CONSULTANTS	15-oct.-15	15-oct.-15	1 396		1 396	1 396
AXONES	31-mai-17	31-mai-17	3 300		3 300	3 300
TOTAL			51 087	5 756	45 331	42 031

Il est précisé que :

- ① les goodwill de sociétés acquises au cours de l'exercice sont comptabilisés en normes IFRS avec en particulier la comptabilisation à la juste valeur selon la norme IFRS 3 de tous les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des sociétés entrant dans le périmètre.
- ② les goodwill concernant la société ASTEK généré avant le 31/12/05 a été évalué sur la base des capitaux propres consolidés de ce sous-groupe à cette date. C'est cette même valeur qui a été retenue comme valeur d'apport lors de la création de (GROUPE) ASTEK.
- ③ Le goodwill concernant Astek Industrie (ex Incka et Axlog) est valorisé selon un prix de vente dans le cadre d'une cession non aboutie auprès d'une autre filiale. L'application de cette approche avait entraîné un complément de provisions de 1 438k€.

Les goodwill ont fait l'objet de tests de dépréciation reposant sur une combinaison des méthodes suivantes :

- Evaluation par les cash-flows actualisés des sociétés, les principaux paramètres étant :
Prévision sur 5 ans puis projection à l'infini
Taux d'actualisation avant impôt médian à 10%
Taux de croissance avant impôt à l'infini médian à 2%
- Accompagnés d'une vérification de la cohérence :
Du poids relatif de la valeur terminale
Calcul de sensibilité effectué
- Multiples de sociétés comparables

4.2 Immobilisations incorporelles (K€)

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

	2016.12 Corrigé	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incidences des changements de méthodes
Logiciels	204	15	-448			324		
Autres immobilisations incorporelles	12	4	-12					
Immobilisations incorporelles	216	20	-460			324		
Amt/Dép. logiciels	-181		435	-43		-306		
Amt/Dép. autres immos incorp.	-12		12					
Amt/dép. immobilisations incorporelles	-193		447	-43		-306		
Total valeur nette	23	20	-13	-43		18		

4.3 Immobilisations corporelles (K€)

Les immobilisations corporelles se décomposent de la façon suivante :

	2016.12 Corrigé	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incidences des changements de méthodes	2017.12
Constructions	391				-22				
Installations tech, matériel & outillage	538	68	-321		2	193	6		
Matériel de bureau	430	15	-172		-16	101			
Matériel de transport	32	77	-48		-3	15			
Matériel informatique	621	65	-195		-36	801	-10		
Immobilisations corporelles en cours	5						-5		
Avances et acomptes s/ immo. corp.		2							
Autres immobilisations corporelles	9								
Immobilisations corporelles	2 027	227	-737		-75	1 109	-9		
Am/Dep. Matériel de bureau	-294		126	-43	14	-51			
Am/Dep. Matériel transport	-32		9	-12	3	-15			
Am/Dep. Matériel informatique	-547		195	-97	31	-760	10		
Am/Dep. constructions	-76			-15	5				
Am/Dep. install tech, matériel & outill.	-340		293	-97	-1	-156	-1		
Am/Dep. autres immobilisations corp.	-9								
Am/dep. Immobilisations corporelles	-1 297		622	-264	51	-982	9		
Total valeur nette	730	227	-114	-264	-24	127			

4.4 Immobilisations financières (K€)

Les immobilisations financières correspondent essentiellement aux dépôts versés dans le cadre des contrats de location immobilière.

	2016.12 Corrigé	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incidences des changements de méthodes	2017.12
Titres de participation	239					52	-42		250
Créances rattachées à des part. - courant	4								4
Titres immobilisés (AFS - non courant)	5								5
Titres immobilisés (AFS - courant)	12								12
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	1 116	68	-186		-4	407			1 401
Immobilisations financières	1 377	68	-186		-4	459	-42		1 673
Dépréciations des titres	-239						42		-198
Dép. immobilisations financières	-239						42		-202
Total valeur nette	1 133	68	-186		-4	459			1 471

Les titres non consolidés s'analyse comme suit : Astek Madrid (55 K€), Astek Mexique (3 K€), BAG SAS (5 K€) et Astek Vietnam (135 K€) qui sont des filiales actuellement en sommeil ; et les titres de la filiale en cours de Liquidation Axones Tunisie (52K€).

La liquidation de la société Astek Phi 2 a été prononcée au cours de l'exercice.

Ces titres sont dépréciés à 100% (à l'exception d'Axones Tunisie).

4.5 Créances (K€)

L'analyse des créances se présente comme suit :

	2017.12	2016.12 Corrigé
Clients et comptes rattachés	43 931	43 940
Factures à établir	8 931	4 937
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	97	12
Total Clients et comptes rattachés	52 959	48 890
Créances sur personnel & org. sociaux	135	47
Créances fiscales - hors IS - courant	2 144	2 303
Comptes courants Groupe actif - courant	12 213	10 424
Autres créances - courant	1 585	1 219
Total Autres créances	16 077	13 993
Dép. Clients et comptes rattachés	607	-456
Dép. comptes courants	3 019	-2 902
Total Clients et comptes rattachés	9 651	-3 358
Total Clients et autres débiteurs	67 600	59 525
Etat, Impôt sur les bénéfices - créances - courant	5 828	10 873
Créances d'impôts	5 828	10 873
Autres actifs courants	1 018	1 018
Autres actifs courants	1 018	1 018

Les créances clients « France » ont été cédées à des tiers, dans le cadre de conventions de cession de créances, conclues avec un organisme d'affacturage.

Au 31 décembre 2017, le solde des créances cédées et non réglées s'élève à 26 576 K€ (cf. §2.5 – Contrat d'affacturage).

Hormis les créances d'impôts, il s'agit de créances court terme à moins d'un an. La ventilation des créances d'impôts par échéance est la suivante :

	2017.12	Moins de 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Etat, Impôt sur les bénéfices - créances - courant	5 828	2 653	1 801	1 374		

4.6 Emprunts et dettes financières et ventilation par échéance (K€)

	2017/2017	2016.12 Corrigé	Moins de 1 an	1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements financiers	2 241	1 233	2 241	2 626	500
Intérêts courus sur emprunts	132	132			
Concours bancaires	480	762	480		
Autres dettes financières	34	34	3		
Dettes Financières	3 387	2 161	2 724	2 626	500

L'augmentation des dettes financières entre 2016 et 2017 est principalement liée à l'acquisition de la société Axones par (groupe) Astek.

4.7 Autres dettes (K€)

	2017/2017	2016.12 Corrigé
Dettes fournisseurs	6 011	6 011
Factures non parvenues	2 604	2 604
Total dettes et comptes rattachés	8 615	8 615
Dettes sociales - courant	21 023	21 023
Dettes provisionnées Participation des salariés	871	871
Dettes fiscales (hors IS) - courant	12 356	12 356
Dividendes à payer	91	91
Factor	18 251	18 251
Autres dettes - courant	815	815
Total autres dettes	53 407	53 407
Total Fournisseurs et autres débiteurs	53 676	62 022

Il s'agit de dettes court terme dont l'échéance est à moins d'un an.

4.8 Provision pour risques et charges (K€)

	2016.12 Corrigé	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Variations des cours de changes	Variations de périmètre	Redressements	Incidences des changements de méthodes	2017.12
Provisions pour litiges - non courant	28 946	2 168	-13 049	-2 505		35			15 596
Total Provisions pour risques	28 943	2 168	-13 049	-2 505		35			15 596
Provisions pour pensions et retraites - non courant	1 568	70	-87		-3	99			1 648
Total Provisions pour charges	1 568	70	-87		-3	99			1 648

Les provisions pour litiges s'analysent comme suit :

- ⊗ Litiges prud'hommaux : 4 842 K€
- ⊗ Litiges sociaux et fiscaux : 8 257 K€
- ⊗ Autres : 2 497 K€

4.9 Impôts différés (K€)

	2016.12 Corrigé	Incidence résultat	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Autres	2017.12
Impôts différés - actif		567	123	1	69	-19
Impôts différés - passif		743	-23	1		-19
Solde net d'impôt différé		-176	146	-1	69	-39
Ventilation de l'impôt différé par nature						
Données de liasse			-68	-1		
ID / différences temporaires	-523	53		1	36	
ID / Annulation provisions réglementées	-167	167				
ID / Retraitement des engagements de retraite	514	-7			33	
Solde net d'impôt différé par Nature	-176	146	-1	69	0	39

5 DETAIL DES COMPTES DU RESULTAT

5.1 Charges de personnel (K€)

Les charges de personnel s'analysent de la manière suivante :

	2017.12	2016.12
Rémunérations du personnel	89 770	-85 267
Charges de sécurité soc. et de prévoy. (*)	32 609	-32 348
Autres charges de personnel	2 671	-2 701
Participation des salariés	137	-871
Dot./Prov. engagements de retraite	67	-1
Rep./Prov. engagements de retraite	89	54
TOTAL des charges de Personnel	125 303	-121 134

(*) Il a été comptabilisé en déduction des charges sociales un produit relatif à l'application du CICE (Crédit d'impôt Compétitivité Emploi) pour un montant de 3 580K€. Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

5.2 Les charges externes (K€)

L'analyse des charges par nature est la suivante :

	2017.12	2016.12
Achats consommés	2 150	-384
Sous-traitance générale	19 739	-19 689
Locations et charges locatives	3 500	-3 844
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	1 422	-1 950
Déplacements, missions	3 027	-3 773
Publicités	455	-511
Frais postaux	607	-651
Entretiens et réparations	716	-714
Primes d'assurance	168	-168
Services bancaires	570	-544
Autres charges externes	672	-672
TOTAL des charges externes	25 614	-32 901

5.3 Les autres produits et charges d'exploitations (K€)

	2017.12	2016.12
Crédit d'impôt recherche	1 805	1 805
Subventions d'exploitation	1	1
Conseil de surveillance	-608	-608
Autres charges	-310	-171
Rep./dép. des créances (actif circulant)	747	747
Rep./provisions d'exploitation	1 402	1 402
TOTAL des autres produits et charges d'exploitation	4 613	3 177

5.4 Les autres produits et charges opérationnels (K€)

	2017.12	2016.12
Dépréciation Goodwill	0	0
Résultat exceptionnel	-2 690	-2 690
TOTAL des autres produits et charges opérationnels	-150	-2 690

5.5 Résultat financier (K€)

	2017.12	2016.12
Coût de l'endettement financier	-37	-37
Gains de change	557	557
Pertes de change	-506	-506
Autres produits et charges financières	346	346
Résultat Financier	360	360

5.6 Impôts (K€)

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

	2016.12	2016.12
Résultat net	8 697	8 697
Charges d'impôts	-459	-459
RESULTAT AVANT IMPOT	9 156	9 156
Charges d'impôt théorique	-3 052	-3 052
Charge d'impôt consolidée	-459	-459
Crédit d'impôt : CIR & CICE	-1 641	-1 641
Redressement fiscaux	-419	-419
Filiales étrangères	-392	-392
Déficits nets utilisés sur les filiales	-249	-249
Autres	108	108
TOTAL	-3 052	-3 052

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

6.1 Gestion des risques financiers

⊗ Risque de change

Le Groupe estime ne pas être confronté au risque de change de manière significative.

⊗ Risque de taux

Le Groupe estime ne pas être significativement exposé au risque des taux d'intérêts.

⊗ Risque de liquidité

Le Groupe estime ne pas être exposé à un risque de liquidité de manière significative.

⊗ Risque actions

Compte tenu de la nature de ses placements (Sicav monétaires), la société n'est pas confrontée aux risques actions.

6.2 Rémunération des dirigeants

Rémunérations versées à l'ensemble des dirigeants du Groupe (en K€) :

	2017.12	2016.12
Rémunérations fixes	541	419

6.3 Transactions avec les parties liées

L'objet de la présente note est de mettre en évidence les relations entre le groupe et les actionnaires (ou représentants). Il n'existe, en effet, pas de société sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint qui pourraient être concernées par la norme IAS 24.

Il n'y aucune partie liée identifiée.

6.4 Engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan du Groupe sont les suivants :

- Des garanties maison-mère à première demande d'un montant global de 1.4m EUR ont été émises suite à la mise en place d'un découvert bancaire et d'un contrat d'affacturage en Pologne.
- Des nantissements de fonds de commerce d'un montant global de 15.3m EUR et une garantie à première demande au bénéfice d'un établissement bancaire d'un montant de 0.5m EUR ont été mis en place dans le cadre des litiges sociaux et fiscaux en cours.

- * Au titre d'un des financements mis en place en 2017 la société (groupe) Astek s'est engagée à respecter les covenants financiers suivants (sur la base des comptes consolidés) :
 - Fonds propres / Total bilan > 20%
 - Dette financière nette / EBITDA < 2,5
 - Dette financière nette / Fonds propres < 1,2.

6.5 Effectif moyen

	2017.12	2016.12
Cadres	2 068	2 068
Apprentis	2	2
Employés	44	44
Stagiaires	2	2
Dirigeants	3	3
Sous-traitants	359	359
Total Effectif	2 478	2 478

6.6 Evènements post clôture

Aux termes d'une décision en date du 1^{er} décembre 2017, il a été procédé à la dissolution sans liquidation de la société AXONES. La dissolution sans liquidation de la société AXONES a entraîné la transmission universelle de son patrimoine au profit de la société (groupe) astek, son Associé Unique, en date du 2 janvier 2018 avec effet fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

A d n P a r i s

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris

109, rue de Courcelles - 75017 PARIS

4, rue du Bulloz - PAE Les Glaisins - 74940 ANNECY LE VIEUX

g r o u p e (a s t e k)

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 492.000 euros

Siège social : Les Patios - Bâtiment D - 77 - 81 ter, rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE

489 800 805 RCS NANTERRE

Rapport d'audit du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

(exercice clos le 31 décembre 2017)

g r o u p e (a s t e k)

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 492.000 €uros

Siège social : Les Patios - Bâtiment D - 77 - 81 ter, rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE

489 800 805 RCS NANTERRE

Rapport d'audit du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

(exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux actionnaires.

En notre qualité de commissaire aux comptes de (groupe) astek et en réponse à votre demande, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de celle-ci dont les comptes font l'objet de l'audit relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes consolidés. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2017, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fait à Paris, le 29 mai 2018.

Pour Adn Paris,

Société de Commissaires aux Comptes :



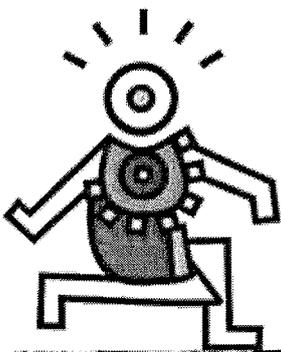
Philippe SIXDENIER,

Mandataire social



Rapport financier annuel
des comptes consolidés
Groupe Astek

31 décembre 2017



Groupe Astek
Les Patios, Bâtiment D
77-81ter, rue Marcel Dassault
92 100 Boulogne Billancourt

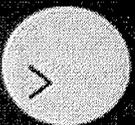


Table Des Matières

1. ETATS FINANCIERS	4
1.1 BILAN CONSOLIDE (K€)	4
1.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (K€)	6
1.3 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (K€)	7
1.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (EN K€)	8
2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITE DE CONSOLIDATION, METHODE ET REGLES D'EVALUATION....	9
2.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	9
2.2 LA SOCIETE.....	9
2.3 REFERENTIEL COMPTABLE	9
2.4 MODALITES DE CONSOLIDATION	11
<i>Filiales.....</i>	<i>11</i>
<i>Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées</i>	<i>11</i>
2.5 METHODES ET REGLES D'EVALUATION	12
<i>Utilisation d'estimations et exercice du jugement</i>	<i>12</i>
<i>Regroupement d'entreprise et écart d'acquisition</i>	<i>12</i>
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	<i>13</i>
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>14</i>
<i>Contrats de location-financement.....</i>	<i>14</i>
<i>Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles</i>	<i>15</i>
<i>Actifs financiers</i>	<i>15</i>
<i>Créances clients et autres créances courantes.....</i>	<i>15</i>
<i>Trésorerie et équivalents.....</i>	<i>16</i>
<i>Opérations en devises – méthodes de conversion.....</i>	<i>16</i>
<i>Résultat par action</i>	<i>16</i>
<i>Emprunts et autres passifs financiers.....</i>	<i>16</i>
<i>Impôts différés.....</i>	<i>17</i>
<i>Crédit impôt recherche</i>	<i>17</i>
<i>Engagements de retraite et prestations assimilées</i>	<i>17</i>
<i>Subventions d'investissements.....</i>	<i>18</i>
<i>Fait générateur du chiffre d'affaires</i>	<i>18</i>
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>	<i>18</i>
<i>Contrat d'affacturage.....</i>	<i>19</i>
3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	20
<i>Présentation de la maison mère.....</i>	<i>20</i>
<i>Identité des sociétés du groupe et détention</i>	<i>20</i>
4. DETAIL DES COMPTES DU BILAN.....	21
4.1 ECART D'ACQUISITION (K€)	21
4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (K€)	22
4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (K€)	23
4.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES (K€)	23
4.5 CREANCES (K€)	24
4.6 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES ET VENTILATION PAR ECHEANCE (K€)	25
4.7 AUTRES DETTES (K€)	25
4.8 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES (K€)	26
4.9 IMPOTS DIFFERES (K€)	26
5. DETAIL DES COMPTES DU RESULTAT	27

5.1	CHARGES DE PERSONNEL (K€)	27
5.2	LES CHARGES EXTERNES (K€)	27
5.3	LES AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATIONS (K€)	28
5.4	LES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS (K€)	28
5.5	RESULTAT FINANCIER (K€)	28
5.6	IMPOTS (K€)	29
6.	AUTRES INFORMATIONS ANNEXES.....	30
6.1	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	30
6.2	REMUNERATION DES DIRIGEANTS	30
6.3	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	30
6.4	ENGAGEMENTS HORS BILAN	30
6.5	EFFECTIF MOYEN	31
6.6	EVENEMENTS POST CLOTURE	31

1. ETATS FINANCIERS
1.1 Bilan Consolidé (K€)

ACTIF	2017.12	2016.12	2016.12
	Publié	Corrigé	Publié
Immobilisations incorporelles	23	23	23
Ecart d'acquisition	42 031	42 031	42 031
Immobilisations corporelles	730	730	1 324
Autres actifs financiers	1 133	1 133	1 585
Impôts différés	567	567	1 095
Autres actifs long terme	1	1	1
Total Actifs non-courants	44 485	44 485	46 059
Clients et autres débiteurs	59 525	59 525	60 047
Créances d'impôt	10 873	10 873	10 873
Autres actifs courants	1 018	1 018	1 018
VMP et autres placements	630	630	595
Disponibilités	6 109	6 109	6 109
Total Actif courants	78 156	78 156	78 643
Total Actif	126 782	122 641	124 702
PASSIF	2017.12	2016.12	2016.12
	Publié	Corrigé	Publié
Capital	492	492	492
Primes liées au capital	0	0	0
Actions propres	0	0	0
Autres réserves	-368	-368	-368
Résultats accumulés	27 058	27 058	28 219
Total Capitaux propres, part du groupe	27 182	27 182	28 343
Intérêts minoritaires	-44	-44	-44
Total intérêts minoritaires	-44	-44	-44
Total des capitaux propres	27 138	27 138	28 299
Engagements envers le personnel	1 568	1 568	1 493
Autres provisions	28 946	28 946	29 068
Impôts différés	743	743	0
Autres passifs long terme	0	0	0
Total passifs non courants	31 258	31 258	30 561
Emprunts et concours bancaires	2 161	2 161	2 083
Fournisseurs et autres créditeurs	62 022	62 022	63 697
Dettes d'impôt	0	0	0
Autres passifs courants	62	62	62
Total passifs courants	64 245	64 245	65 842
Total des passifs	95 503	95 503	96 403
Total Passif	126 782	122 641	124 702

 **Retraitement des états financiers consolidés 2016 conformément à IAS 8 :**

Au cours de l'exercice 2017, une erreur a été détectée. Cette erreur résulte d'omissions et erreurs comptables commises au titre des exercices antérieurs.

Au 1^{er} janvier 2016 et au 31 décembre 2016, les postes du bilan qui ont été corrigés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Poste du bilan	en K€
Immobilisations corporelles	-594
Autres actifs financiers	-452
Impôts différés	-528
Clients et autres débiteurs	-522
VMP et autres placements	35
Total Actif	-2 061
Résultats accumulés	-1 161
Engagements envers le personnel	75
Autres provisions	-121
Impôts différés	743
Emprunts et concours bancaires	78
Fournisseurs et autres créditeurs	-1 675
Total Passif	-2 061

L'impact de cette erreur sur le résultat au 31 décembre 2016 est nul. En conséquence, le résultat par action de base et dilué, des périodes précédentes, n'est pas modifié.

1.2 Compte de résultat consolidé (K€)

	2017.12	2016.12
Chiffre d'affaires	176 192	170 167
Autres produits de l'activité	120	159
Achats consommés	-458	-384
Charges externes	-45 188	-32 517
Charges de personnel	-125 242	-121 134
Impôts et taxes	-4 907	-4 952
Dotation aux amortissements	-210	-180
Dotation aux dépréciations et provisions	-3 873	-2 849
Autres produits et charges d'exploitation	4 633	3 177
Résultat opérationnel courant	11 102	11 486
Autres produits et charges opérationnels	-196	-2 690
Résultat opérationnel	10 906	8 795
Coût de l'endettement financier brut	-37	-37
Autres produits et charges financiers	434	397
Résultat avant impôt	10 939	9 156
Impôts sur les bénéfices	-2 256	-459
Résultat après impôt	8 683	8 697
Résultat net total	8 883	8 697
Part du groupe	8 791	8 652
Part des minoritaires	92	45

1.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé (K€)

	2017.12	2016.12
Résultat net total consolidé	8 697	8 697
Ajustements		
Elim. des amortissements et provisions	11 245	2 212
Elim. des profits / pertes sur actualisation		
Elim. variation de juste valeur au résultat		
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	1 072	24
Elim. des produits de dividendes		
Autres prod. et chges sans incidence trésorerie		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	12 914	10 933
Elim. de la charge (produit) d'impôt	11 271	459
Elim. du coût de l'endettement financier net	11 500	37
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	24 185	11 429
Incidence de la variation des créances clients	5 266	-7 466
Incidence de la variation des dettes fournisseurs	11 070	-9 366
Incidence de la variation des frais d'émission d'emprunts		
Impôts payés	1 109	6 585
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	19 490	1 181
Incidence des variations de périmètre	1 500	
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 200	-242
Acquisition d'actifs financiers		
Variation des prêts et avances consentis	4500	489
Subventions d'investissement reçues		
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Cession d'actifs financiers		
Dividendes reçus		
Autres flux liés aux opérations d'investissement		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	6 200	247
Augmentation de capital		
Cession (acquisition) nette d'actions propres	500	
Emission d'emprunts	4 850	102
Remboursement d'emprunts	2 000	-273
Intérêts financiers nets versés	1 250	
Dividendes payés aux minoritaires		-437
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	3 550	-608
Incidence de la variation des taux de change	100	14
Incidence des changements de principes comptables	108	
Variation de la trésorerie	-2 208	834
Trésorerie d'ouverture	8 191	5 191
Trésorerie de clôture	5 983	6 025
Trésorerie Active	5 983	6 709
VMP	600	600
Disponibilité	5 383	6 109
Trésorerie Passive - Concours Bancaires Courants	684	684
Trésorerie Nette	3 817	6 025

La notion de trésorerie nette utilisée par le Groupe correspond à la trésorerie immédiatement disponible, au sens de la norme IAS 7 et du tableau de flux de trésorerie.

1.4 Tableau de variation des capitaux propres (en K€)

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves et reports à nouveau	Résultat	Intérêts minoritaires	
Situation 2015.12	500	-	-	15 109	5 805	354	
Opération sur le capital (*)	- 8			- 408		- 415	- 415
Affectation du résultat N-1				5 805	- 5 805	-	-
Distribution de dividendes						- 432	- 432
Incidence variation de périmètre						-	-
Résultat net de l'exercice					8 652	45	8 697
Annulation FDC				- 500		- 500	- 500
Changement de méthode Provision Retraites				- 543		- 2	- 545
Ecart de conversion				- 277		3	- 274
Autres retraitements				13		- 12	1
Situation 2016.12	492	-		19 199	8 652	- 44	
<i>Incidence des corrections historiques</i>				- 1 164			
Situation 2016.12 corrigée	492	-		18 035	8 652	- 44	
Affectation du résultat N-1				8 652	- 8 652		
Distribution de dividendes					- 573	- 382	
Rachat d'actions propres (**)			- 369				
Résultat net de l'exercice					8 794	89	
Ecart de conversion				184		9	
Autres retraitements							
Situation 2017.12	492	-	- 369	26 871	8 221	- 328	

(*) Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04 janvier 2016, il a été décidé la réduction du capital de la Société d'un montant maximum de 8.000 euros, par voie d'achat en vue de leur annulation de 8.000 actions de 1 €uro de valeur nominale chacune, toutes entièrement libérées, sur les 500.000 actions composant le capital social. Après réduction, le capital de la Société a été ramené de 500.000 euros à 492.000 €uros.

(**) Aux termes d'un Directoire en date du 14 février 2017, il a été décidé de procéder au rachat de 7.380 actions de la Société (groupe) Astek en vue de leur réattribution à titre gratuit.

2. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, MODALITÉ DE CONSOLIDATION, MÉTHODE ET RÈGLES D'ÉVALUATION

2.1 Faits marquants de l'exercice

La société (groupe) Astek a procédé à l'acquisition le 31 mai 2017 de la totalité des 69.987 actions composant le capital de la société AXONES, Société par Actions Simplifiée ayant son siège social sis 205 avenue Georges Clémenceau, 92024 Paris la Défense cedex.

Cette société a été consolidée en intégration globale à compter de sa date d'acquisition le 1^{er} juin 2017.

2.2 La société

Les états financiers consolidés ci-joint présentent les opérations de la société (groupe) Astek et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

Son siège social est situé à Boulogne-Billancourt.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche. Conformément aux prescriptions IFRS, les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur la base du coût historique à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui sont évalués et enregistrés à leur juste valeur.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans les perspectives d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de la période ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de la période constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

2.3 Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2017 et qui sont d'application obligatoire à cette date, avec, en comparatif, l'exercice 2016 établi selon le même référentiel.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), les interprétations de l'IFRS IC (International Financial Reporting Standard Interpretation Committee) et du SIC (Standard Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index_fr.htm.

Les nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1er janvier 2017 et parus au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes ont été appliqués.

Les principes comptables retenus sont conformes à ceux utilisés lors de la préparation des états financiers consolidés pour la période close le 31 décembre 2016, à l'exception de l'adoption des normes suivantes, d'application obligatoire pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2017 et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe :

- **Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre des pertes latentes ».** Ils viennent clarifier certains principes relatifs à la comptabilisation des impôts différés actifs relatifs aux moins-values latentes sur les instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur, afin de répondre aux diversités de pratiques.
- **Amendements à IAS 7 « Informations à fournir liées aux activités de financement ».** Ces amendements sont d'application prospective. Ils imposent aux entités de fournir des informations supplémentaires permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les modifications intervenues dans les passifs inclus dans leurs activités de financement, que ces modifications proviennent ou non des flux de trésorerie.

Le Groupe ASTEK applique ces diverses normes et amélioration de normes. Ces textes n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de normes, amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2017. Ces textes sont les suivants :

- **IFRS 15, Amendement et clarification, applicable à compter du 1er janvier 2018 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».** Le principe de cette nouvelle norme est de comptabiliser le produit pour décrire le transfert de biens ou de services à un client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. Cette nouvelle norme se traduira également par une amélioration des informations à fournir en annexe, elle fournira un guide d'application pour les transactions qui n'étaient pas complètement traitées précédemment (par exemple, les produits de services et les modifications de contrat) et améliorera les dispositions d'application pour les contrats à éléments multiples.
- **IFRS 16 « Contrats de location ».** La norme IFRS 16 remplace la norme IAS 17, ainsi que les interprétations correspondantes à compter du 1^{er} janvier 2019. Le changement le plus important est que tous les contrats de location seront portés au bilan des preneurs, ce qui donnera une meilleure visibilité de leurs actifs et de leurs passifs. IFRS 16 traite tous les contrats comme des contrats de location-financement. Les contrats de location de moins d'un an et les contrats portant sur des actifs de peu de valeur sont exemptés des obligations posées par IFRS 16. IFRS 16 ne modifie pas la comptabilisation des contrats de services. En revanche, elle donne des indications utiles pour distinguer, dans un contrat complexe, la partie « services » de la partie « location ».
- **IFRS 9 « Instruments financiers » (version finale) et amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 applicable à compter du 1er janvier 2018.** La version finale de la norme IFRS 9 regroupe les 3 phases qui ont constitué le projet : classification et évaluation, dépréciation et la comptabilité de couverture. Les améliorations apportées par IFRS 9 incluent :
 - une approche logique et unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels ;
 - un modèle unique de dépréciation, prospectif, fondé sur les « pertes attendues » ;
 - une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture.

Les informations en annexe sont aussi renforcées. L'objectif global est d'améliorer l'information des investisseurs.

L'impact éventuel de l'application de ces textes est en cours d'analyse au sein du Groupe ASTEK.

2.4 Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Dans le cas de sociétés, sous influence notable (en règle générale une détention inférieure à la moitié des droits de vote) la méthode de mise en équivalence est retenue.

Au 31 décembre 2017, les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Toutes les transactions significatives entre les Sociétés consolidées ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition. Pour les filiales cédées en cours d'exercice ou dont le contrôle a été perdu, seuls les résultats de la période antérieure à la date de cession sont retenus dans le compte de résultat consolidé.

Le Groupe ne contrôle pas d'entités ad hoc.

Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

(Groupe) Astek détient plus de la moitié des droits de vote dans toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est précisée en note 4.

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations ont été éliminés des comptes consolidés.

Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les états financiers couvrent une période 12 mois.

La société (groupe) Astek ainsi que ses filiales clôturent leur exercice social le 31 décembre.

2.5 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

Utilisation d'estimations et exercice du jugement

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction, l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels en date de l'arrêt. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vue des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Elles concernent principalement :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill qui font au minimum annuellement l'objet d'un test de perte de valeur ;
- La reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats et des coûts associés liés aux contrats à long terme dont les volumes de production sont fondés sur des hypothèses opérationnelles,
- La reconnaissance d'impôts différés actifs,
- Les tests de valeurs les provisions courantes et non courantes et des engagements de retraite.

Le Groupe a pris en considération l'environnement de crise économique et financière dans ses estimations notamment pour l'élaboration de ses business plans et dans les différents taux d'actualisation utilisés à la fois pour les tests de valeur et les calculs des provisions.

Regroupement d'entreprise et écart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3 révisée.

Le coût d'une acquisition correspond à la contrepartie transférée (complément de prix inclus), mesurée à la juste valeur le jour de l'acquisition, majorée du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et le cas échéant de la juste valeur de la participation antérieurement détenue.

Pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur a le choix d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle, soit à la juste valeur (écart d'acquisition complet) soit pour la quote-part dans la juste valeur de l'actif net de l'entité acquise.

Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette juste valeur constitue la valeur d'entrée des actifs et passifs acquis, qui sont ensuite évalués conformément aux différentes normes auxquelles ils se rattachent.

Le goodwill est déterminé par différence entre le coût d'acquisition tel que défini ci-dessus, et la juste valeur des actifs et passifs acquis.

Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat.

Les compléments de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Tout ajustement de ces compléments de prix postérieurement à l'acquisition est comptabilisé en résultat de période, sauf s'il intervient pendant le délai d'affectation (soit 1 an après la date d'acquisition) et qu'il résulte de nouvelles informations permettant d'affiner l'évaluation à la date de prise du contrôle. Dans ce cas, l'ajustement est comptabilisé en contrepartie de l'écart d'acquisition.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition (immobilisations incorporelles acquises auprès d'un tiers) ou de production (immobilisations générales en interne) selon la norme IAS 38.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Note sur les dépenses de recherche et de développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche appliquée supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la fabrication de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation les critères suivants sont remplis:

-  démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement,
-  son intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou de le vendre,
-  sa capacité à l'utiliser ou la vendre,
-  la manière dont l'actif générera des avantages économiques futurs ainsi que le chiffrage de ces avantages économiques futurs,
-  la disponibilité actuelle ou future des ressources nécessaires pour réaliser le projet,
-  sa capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent notamment les coûts de la main d'œuvre directe et les frais de sous-traitance. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles. Elles sont amorties sur la durée probable d'utilisation.

Ces frais de recherche et développement sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.

• **Autres immobilisations incorporelles**

Les logiciels sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilité, soit 1 à 3 ans.

• **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan, en tenant compte des conditions prévues par la norme IAS16, à leur coût historique amorti, diminué des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les dépenses ultérieures (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée d'utilité restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Comme le prévoit la norme IAS 16, chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément est amorti séparément (amortissement par composants). L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle.

Les immobilisations sont amorties selon leur durée d'utilité, comme suit :

Agencements et aménagements	3 à 10 ans
Installations techniques	10 ans
Matériel et outillage industriel	3 ans
Matériel bureautique et informatique	3 à 5 ans
Matériels de transport	3 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

Les plus ou moins-values de cession résultent de la différence entre le prix de vente et la valeur nette comptable des éléments d'actif cédés.

• **Contrats de location-financement**

Conformément à la norme IAS 17, les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. Les contrats de location sont alors comptabilisés au plus bas de la juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location du bien loué, en immobilisation à l'actif contre une dette au passif. Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. Pour chaque période comptable, le contrat donne lieu à une charge d'amortissement de l'actif amortissable et à une charge financière.

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur à la date d'établissement des comptes, et au moins une fois par an en ce qui concerne les goodwill et les immobilisations incorporelles non mises en service à la date d'arrêté.

Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie (Unités Génératrices de Trésorerie). Ces entités correspondent à des filiales ou des zones géographiques dans lesquelles le Groupe est implanté, dont l'activité continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. L'évaluation de la valeur recouvrable de chaque UGT, s'appuyant notamment sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisée, est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme sur la période au-delà de 7 ans, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont appliqués à l'ensemble des évaluations des entités générant leur flux propres de trésorerie.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux goodwill, puis à la réduction des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité, et reconnue en résultat opérationnel.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut être reprise.

Actifs financiers

Les placements et autres dépôts et cautionnements ayant une échéance fixée supérieure à un an, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance, sont classés en tant qu'actifs non courants. Les participations dans les sociétés non consolidées sont analysées comme des actifs financiers disponibles à la vente. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, en l'absence de marché actif ne permettant pas de déterminer leur juste valeur de façon fiable. En cas de baisse significative ou durable de leur valeur d'utilité une perte de valeur est constatée. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation de chaque société. Les critères généralement retenus sont la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

Créances clients et autres créances courantes

Les créances d'exploitation comprennent principalement des créances clients qui correspondent à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. La valeur nominale d'origine des créances est diminuée le cas échéant du montant des pertes de valeur liées au risque de non recouvrabilité partielle ou totale des créances.

Les créances échues font l'objet des dépréciations suivantes :

-  Les créances de plus de douze mois ou en statut contentieux sont provisionnées à 100%.
-  Les créances échues depuis plus de 6 mois sont provisionnées à 60%.
-  Les créances échues depuis plus de 3 mois sont provisionnées à 30%.

Trésorerie et équivalents

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ». La trésorerie nette retenue pour le tableau des flux financiers inclut également les découverts bancaires et les lignes de trésorerie court terme.

Opérations en devises – méthodes de conversion

• Transactions libellées en devises étrangères :

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés et conservés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

• États financiers libellés en devises :

Les actifs et les passifs des sociétés intégrées au périmètre et exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les produits et les charges de ces sociétés, sont convertis en euros en utilisant les taux moyens de la période.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Résultat par action

L'information présentée est calculée selon les principes suivants :

- résultat de base par action : le résultat de la période (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période après déduction des actions propres détenues au cours de la période. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est une moyenne annuelle pondérée ajustée du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période et calculée en fonction de la date d'émission des actions au cours de l'exercice ;
- résultat dilué par action : le résultat de la période (part du Groupe) ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, pris en compte pour le calcul du résultat de base par action, sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives : options de souscription d'actions et actions gratuites.

Emprunts et autres passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Dans le cas des dettes d'exploitation, elles ont des échéances inférieures à un an à l'origine, leur valeur nominale constitue donc une bonne approximation de ces dettes.

 **Impôts différés**

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont comptabilisés respectivement en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice, selon qu'ils se rapportent à des éléments eux-mêmes enregistrés en compte de résultat ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, de sorte que celle-ci sera réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si, et seulement si les filiales ont le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et simultanément.

 **Crédit impôt recherche**

Le crédit d'impôt recherche est considéré comme relevant de la norme IAS 20 Subventions publiques. La part du crédit impôt recherche, affectable aux frais de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles, est comptabilisée en diminution de cet actif.

Le produit de crédit impôt recherche relatif aux frais de recherche et éventuellement aux frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des dépenses en autres produits d'exploitation.

 **Engagements de retraite et prestations assimilées**

Le Groupe est essentiellement soumis à des régimes de retraite à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies font l'objet de versements par les salariés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite. Les obligations du Groupe se limitent au paiement de ces cotisations qui sont donc enregistrées en compte de résultat dès qu'elles sont encourues.

Le groupe est également soumis à des régimes de retraite à prestations définies. Les régimes à prestations définies concernent les avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires pour lesquelles le Groupe est engagé. Ces engagements font l'objet d'un calcul de provision, effectué en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulé en contrepartie des services rendus, selon la méthode des unités de crédit projetées. Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies correspondent aux indemnités de départ en retraite. Les indemnités de départ en retraite sont directement liées à l'application de la convention collective.

Elles concernent les indemnités à verser en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés. Les prestations ainsi calculées sont actualisées et comptabilisées au bilan.

Les engagements en matière de départ à la retraite sont provisionnés au 31 décembre 2017 après prise en compte d'un coefficient d'actualisation de 1,74%.

Ce montant est déterminé en fonction des conditions conventionnelles de départ, l'ancienneté des salariés étant calculée à la date de leur départ éventuel à la retraite à l'âge de 67 ans. Il tient compte de la probabilité que le salarié quitte la société avant d'atteindre l'âge du départ en retraite.

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement représentent l'ensemble des subventions accordées au groupe dans le cadre du développement de son activité.

Fait générateur du chiffre d'affaires

* **Ventes de marchandises**

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

* **Prestations de services**

Les résultats sur prestations d'assistance technique sont appréhendés au rythme de la réalisation des travaux. Les prestations facturées mais non encore réalisées sont enregistrées en produits constatés d'avance.

Le revenu des contrats au forfait dont l'exécution est effectuée sur plusieurs exercices est évalué à la clôture selon la méthode de l'avancement, sous déduction des éventuelles pertes à terminaison et comptabilisé en factures à établir.

* **Commissions**

Les ventes réalisées à travers un mandat de facturation donnent lieu à un chiffre d'affaires équivalent à la marge brute générée.

Autres produits et charges opérationnels

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Les autres « produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. La présentation de ces éléments est effectuée selon la recommandation 2013-03 de l'ANC

Contrat d'affacturage

La cession des créances commerciales, dans le cadre du contrat d'affacturage doit être analysée par référence à la norme IAS 39 qui prescrit une analyse en substance du contrat en fonction de trois critères principaux de déconsolidation des actifs financiers, applicables notamment aux cessions de créances, à savoir :

-  l'expiration ou le transfert des droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ;
-  le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ;
-  la perte du contrôle de l'actif.

Le Groupe ne remplit pas ces critères l'obligeant à présenter dans ces comptes la mobilisation de créances qui se traduit par :

-  L'enregistrement de la créance cédée dans un compte courant, la contrepartie est en compte de dettes.

3. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Présentation de la maison mère

(groupe) Astek est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Son capital social est de 492.000€, composé de 492.000 actions à 1€ de nominal.

Identité des sociétés du groupe et détention

Unités	2017.12			2016.12		
	Taux de détention	Taux de contrôle	Méthode de conso.	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.
Astek International	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Projets et Offres	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek SA	100,00 %	99,92 %	IG	99,92 %	99,92 %	IG
Astek Technology Australia PTY LTD	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Belgique	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Malaysia	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NI
Axones	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NI
Astek Mauritius	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Middle East IT	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Polska	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Quebec	100,00 %	100,00 %	IG	80,00 %	100,00 %	IG
Astek Shanghai Information Technology	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Singapore Innovation Technologie PTE LTD	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Suisse	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Services LTD	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek US INC	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
CATEP	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Groupe Astek	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Industrie	100,00 %	99,99 %	IG	99,99 %	99,99 %	IG
SEMANTYS	100,00 %	85,00 %	IG	85,00 %	85,00 %	IG
Via Consultant Informatique	100,00 %	60,00 %	IG	60,00 %	60,00 %	IG

Nomenclature des méthodes de consolidation : « NI » signifie Non Intégré, « IG » signifie Intégration Globale, « IP » signifie Intégration Proportionnelle, « MEE » signifie Mise en équivalence et « FME » signifie Fausse Mise en Equivalence.

4. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

4.1 Ecart d'acquisition (K€)

	2016.12 Corrigé	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Autres variations de périmètre	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Autres	2016.12 Corrigé
Ecart d'acquisition	47 787	3 300						51 087
Amt/dép. écarts d'acquisition	-5 756							(5 756)
Total Valeur Nette	42 031	3 300						45 331

Goodwill	Date d'achat ou d'entrée	Date de sortie	2017.12			2016.12 Corrigé
			Brut	Provisions	Net	Net
ASTEK SUD EST (EX OPTALAN)	16-juin-06	30-juin-06	14 577		14 577	14 577
ASTEK FINANCES	27-mars-06	30-juin-06	2 262	-	2 262	2 262
ASTEK SA (EX RESOCEANE)	5-avr.-06	1-avr.-06	461		461	461
ASTEK SA			9 249		9 249	9 249
ASTEK INDUSTRIE (EX INCKA)		30-juin-06	5 636	1 438	4 198	4 198
ALLIGRA			4 067	4 067	-	-
CATEP	15-janv.-07	15-janv.-07	5 003	205	4 798	4 798
SEMANTYS	31-mars-07	31-mars-07	909		909	909
ARROW FINANCIAL CONSULTING France	17-déc.-15	17-déc.-15	4 109		4 109	4 109
ASTEK MAURITIUS	30-juin-06	30-juin-06	72		72	72
VIA CONSULTANTS	15-oct.-15	15-oct.-15	1 396		1 396	1 396
AXONES	31-mai-17	31-mai-17	3 300		3 300	3 300
TOTAL			51 087	5 756	45 331	42 031

Il est précisé que :

- ① les goodwill de sociétés acquises au cours de l'exercice sont comptabilisés en normes IFRS avec en particulier la comptabilisation à la juste valeur selon la norme IFRS 3 de tous les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des sociétés entrant dans le périmètre.
- ② les goodwill concernant la société ASTEK généré avant le 31/12/05 a été évalué sur la base des capitaux propres consolidés de ce sous-groupe à cette date. C'est cette même valeur qui a été retenue comme valeur d'apport lors de la création de (GROUPE) ASTEK.
- ③ Le goodwill concernant Astek Industrie (ex Incka et Axlog) est valorisé selon un prix de vente dans le cadre d'une cession non aboutie auprès d'une autre filiale. L'application de cette approche avait entraîné un complément de provisions de 1 438k€.

Les goodwill ont fait l'objet de tests de dépréciation reposant sur une combinaison des méthodes suivantes :

- Evaluation par les cash-flows actualisés des sociétés, les principaux paramètres étant :
Prévision sur 5 ans puis projection à l'infini
Taux d'actualisation avant impôt médian à 10%
Taux de croissance avant impôt à l'infini médian à 2%
- Accompagnés d'une vérification de la cohérence :
Du poids relatif de la valeur terminale
Calcul de sensibilité effectué
- Multiples de sociétés comparables

4.2 Immobilisations incorporelles (K€)

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

	2016.12 Corrigé	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incidences des changements de méthodes	
Logiciels	204	15	-448			324			
Autres immobilisations incorporelles	12	4	-12						
Immobilisations incorporelles	216	20	-460			324			
Amt/Dép. logiciels	-181		435	-43		-306			
Amt/Dép. autres immos incorp.	-12		12						
Amt/dép. immobilisations incorporelles	-193		447	-43		-306			
Total valeur nette	23	20	-13	-43		18			

4.3 Immobilisations corporelles (K€)

Les immobilisations corporelles se décomposent de la façon suivante :

	2016.12 Corrigé	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incidences des changements de méthodes	2017.12
Constructions	391				-22				
Installations tech, matériel & outillage	538	68	-321		2	193	6		
Matériel de bureau	430	15	-172		-16	101			
Matériel de transport	32	77	-48		-3	15			
Matériel informatique	621	65	-195		-36	801	-10		
Immobilisations corporelles en cours	5						-5		
Avances et acomptes s/imm. corp.		2							
Autres immobilisations corporelles	9								
Immobilisations corporelles	2 027	227	-737		-75	1 109	-9		
Am/Dép. Matériel de bureau	-294		126	-43	14	-51			
Am/Dép. Matériel transport	-32		9	-12	3	-15			
Am/Dép. Matériel informatique	-547		195	-97	31	-760	10		
Am/Dép. constructions	-76			-15	5				
Am/Dép. install tech, matériel & outil.	-340		293	-97	-1	-156	-1		
Am/Dép. autres immobilisations corp.	-9								
Am/dép. Immobilisations corporelles	-1 297		622	-264	51	-982	9		
Total valeur nette	730	227	-114	-264	-24	127			

4.4 Immobilisations financières (K€)

Les immobilisations financières correspondent essentiellement aux dépôts versés dans le cadre des contrats de location immobilière.

	2016.12 Corrigé	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incidences des changements de méthodes	2017.12
Titres de participation	239					52	-42		250
Créances rattachées à des part. - courant	4								4
Titres immobilisés (AFS - non courant)	5								5
Titres immobilisés (AFS - courant)	12								12
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	1 116	68	-186		-4	407			1 401
Immobilisations financières	1 377	68	-186		-4	459	-42		1 673
Dépréciations des titres	-239						42		-198
Dép. immobilisations financières	-239						42		-202
Total valeur nette	1 133	68	-186		-4	459			1 471

Les titres non consolidés s'analyse comme suit : Astek Madrid (55 K€), Astek Mexique (3 K€), BAG SAS (5 K€) et Astek Vietnam (135 K€) qui sont des filiales actuellement en sommeil ; et les titres de la filiale en cours de Liquidation Axones Tunisie (52K€).

La liquidation de la société Astek Phi 2 a été prononcée au cours de l'exercice.

Ces titres sont dépréciés à 100% (à l'exception d'Axones Tunisie).

4.5 Créances (K€)

L'analyse des créances se présente comme suit :

	2017.12	2016.12 Corrigé
Clients et comptes rattachés	43 931	43 940
Factures à établir	8 931	4 937
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	97	12
Total Clients et comptes rattachés	52 959	48 890
Créances sur personnel & org. sociaux	135	47
Créances fiscales - hors IS - courant	2 144	2 303
Comptes courants Groupe actif - courant	17 213	10 424
Autres créances - courant	1 585	1 219
Total Autres créances	16 077	13 993
Dép. Clients et comptes rattachés	607	-456
Dép. comptes courants	3 019	-2 902
Total Clients et comptes rattachés	9 651	-3 358
Total Clients et autres débiteurs	67 600	59 525
Etat, Impôt sur les bénéfices - créances - courant	5 828	10 873
Créances d'impôts	5 828	10 873
Autres actifs courants	1 018	1 018
Autres actifs courants	1 018	1 018

Les créances clients « France » ont été cédées à des tiers, dans le cadre de conventions de cession de créances, conclues avec un organisme d'affacturage.

Au 31 décembre 2017, le solde des créances cédées et non réglées s'élève à 26 576 K€ (cf. §2.5 – Contrat d'affacturage).

Hormis les créances d'impôts, il s'agit de créances court terme à moins d'un an. La ventilation des créances d'impôts par échéance est la suivante :

	2017.12	Moins de 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Etat, Impôt sur les bénéfices - créances - courant	5 828	2 653	1 801	1 374		

4.6 Emprunts et dettes financières et ventilation par échéance (K€)

	2017/2017	2016.12 Corrigé	Moins de 1 an	1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements financiers	2 241	1 233	2 241	2 626	500
Intérêts courus sur emprunts	132	132			
Concours bancaires	480	762	480		
Autres dettes financières	34	34	3		
Dettes Financières	3 887	2 161	2 724	2 626	500

L'augmentation des dettes financières entre 2016 et 2017 est principalement liée à l'acquisition de la société Axones par (groupe) Astek.

4.7 Autres dettes (K€)

	2017/2017	2016.12 Corrigé
Dettes fournisseurs	6 011	6 011
Factures non parvenues	2 604	2 604
Total dettes et comptes rattachés	8 615	8 615
Dettes sociales - courant	21 023	21 023
Dettes provisionnées Participation des salariés	871	871
Dettes fiscales (hors IS) - courant	12 356	12 356
Dividendes à payer	91	91
Factor	18 251	18 251
Autres dettes - courant	815	815
Total autres dettes	53 407	53 407
Total Fournisseurs et autres débiteurs	53 676	62 022

Il s'agit de dettes court terme dont l'échéance est à moins d'un an.

4.8 Provision pour risques et charges (K€)

	2016.12 Corrigé	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Variations des cours de changes	Variations de périmètre	Redressements	Incidences des changements de méthodes	2017.12
Provisions pour litiges - non courant	28 946	2 168	-13 049	-2 505			35		15 596
Total Provisions pour risques	28 943	2 168	-13 049	-2 505			35		15 596
Provisions pour pensions et retraites - non courant	1 568	70	-87		-3		99		1 648
Total Provisions pour charges	1 568	70	-87		-3		99		1 648

Les provisions pour litiges s'analysent comme suit :

- ⊗ Litiges prud'hommaux : 4 842 K€
- ⊗ Litiges sociaux et fiscaux : 8 257 K€
- ⊗ Autres : 2 497 K€

4.9 Impôts différés (K€)

	2016.12 Corrigé	Incidence résultat	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Autres	2017.12
Impôts différés - actif		567	123	1	69	-19
Impôts différés - passif		743	-23	1		-19
Solde net d'impôt différé		-176	146	-1	69	-39
Ventilation de l'impôt différé par nature						
Données de liasse			-68	-1		
ID / différences temporaires	-523		53	1	36	
ID / Annulation provisions réglementées	-167		167			
ID / Retraitement des engagements de retraite	514		-7		33	
Solde net d'impôt différé par Nature	-176		146	-1	69	0

5 DETAIL DES COMPTES DU RESULTAT

5.1 Charges de personnel (K€)

Les charges de personnel s'analysent de la manière suivante :

	2017.12	2016.12
Rémunérations du personnel	89 770	-85 267
Charges de sécurité soc. et de prévoy. (*)	32 693	-32 348
Autres charges de personnel	2 671	-2 701
Participation des salariés	131	-871
Dot./Prov. engagements de retraite	67	-1
Rep./Prov. engagements de retraite	89	54
TOTAL des charges de Personnel	125 401	-121 134

(*) Il a été comptabilisé en déduction des charges sociales un produit relatif à l'application du CICE (Crédit d'impôt Compétitivité Emploi) pour un montant de 3 580K€. Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

5.2 Les charges externes (K€)

L'analyse des charges par nature est la suivante :

	2017.12	2016.12
Achats consommés	2 150	-384
Sous-traitance générale	19 739	-19 689
Locations et charges locatives	3 500	-3 844
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	1 422	-1 950
Déplacements, missions	3 027	-3 773
Publicités	453	-511
Frais postaux	607	-651
Entretiens et réparations	714	-714
Primes d'assurance	168	-168
Services bancaires	544	-544
Autres charges externes	672	-672
TOTAL des charges externes	25 654	-32 901

5.3 Les autres produits et charges d'exploitations (K€)

	2017.12	2016.12
Crédit d'impôt recherche	1 805	1 805
Subventions d'exploitation	1	1
Conseil de surveillance	-608	-608
Autres charges	-310	-171
Rep./dép. des créances (actif circulant)	747	747
Rep./provisions d'exploitation	1 402	1 402
TOTAL des autres produits et charges d'exploitation	4 613	3 177

5.4 Les autres produits et charges opérationnels (K€)

	2017.12	2016.12
Dépréciation Goodwill	0	0
Résultat exceptionnel	-2 690	-2 690
TOTAL des autres produits et charges opérationnels	-150	-2 690

5.5 Résultat financier (K€)

	2017.12	2016.12
Coût de l'endettement financier	-37	-37
Gains de change	557	557
Pertes de change	-506	-506
Autres produits et charges financières	346	346
Résultat Financier	360	360

5.6 Impôts (K€)

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

	2016.12	2016.12
Résultat net	8 697	8 697
Charges d'impôts	-459	-459
RESULTAT AVANT IMPOT	9 156	9 156
Charges d'impôt théorique	-3 052	-3 052
Charge d'impôt consolidée	-459	-459
Crédit d'impôt : CIR & CICE	-1 641	-1 641
Redressement fiscaux	-419	-419
Filiales étrangères	-392	-392
Déficits nets utilisés sur les filiales	-249	-249
Autres	108	108
TOTAL	-3 052	-3 052

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

6.1 Gestion des risques financiers

⊗ Risque de change

Le Groupe estime ne pas être confronté au risque de change de manière significative.

⊗ Risque de taux

Le Groupe estime ne pas être significativement exposé au risque des taux d'intérêts.

⊗ Risque de liquidité

Le Groupe estime ne pas être exposé à un risque de liquidité de manière significative.

⊗ Risque actions

Compte tenu de la nature de ses placements (Sicav monétaires), la société n'est pas confrontée aux risques actions.

6.2 Rémunération des dirigeants

Rémunérations versées à l'ensemble des dirigeants du Groupe (en K€) :

	2017.12	2016.12
Rémunérations fixes	541	419

6.3 Transactions avec les parties liées

L'objet de la présente note est de mettre en évidence les relations entre le groupe et les actionnaires (ou représentants). Il n'existe, en effet, pas de société sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint qui pourraient être concernées par la norme IAS 24.

Il n'y aucune partie liée identifiée.

6.4 Engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan du Groupe sont les suivants :

- Des garanties maison-mère à première demande d'un montant global de 1.4m EUR ont été émises suite à la mise en place d'un découvert bancaire et d'un contrat d'affacturage en Pologne.
- Des nantissements de fonds de commerce d'un montant global de 15.3m EUR et une garantie à première demande au bénéfice d'un établissement bancaire d'un montant de 0.5m EUR ont été mis en place dans le cadre des litiges sociaux et fiscaux en cours.

- * Au titre d'un des financements mis en place en 2017 la société (groupe) Astek s'est engagée à respecter les covenants financiers suivants (sur la base des comptes consolidés) :
 - Fonds propres / Total bilan > 20%
 - Dette financière nette / EBITDA < 2,5
 - Dette financière nette / Fonds propres < 1,2.

6.5 Effectif moyen

	2017.12	2016.12
Cadres	2 068	2 068
Apprentis	2	2
Employés	44	44
Stagiaires	2	2
Dirigeants	3	3
Sous-traitants	359	359
Total Effectif	2 478	2 478

6.6 Evènements post clôture

Aux termes d'une décision en date du 1^{er} décembre 2017, il a été procédé à la dissolution sans liquidation de la société AXONES. La dissolution sans liquidation de la société AXONES a entraîné la transmission universelle de son patrimoine au profit de la société (groupe) astek, son Associé Unique, en date du 2 janvier 2018 avec effet fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2018.